

Quelques bribes de l'histoire politique

Les comtés de Bellechasse et Dorchester au XIXe siècle



Augustin-Norbert Masin
Député de Bellechasse



Hector-Louis Langevin
Député de Dorchester

par Yvan De Blois et Claude Lachance



Conseil d'administration

président: Jean-Pierre Lamonde, 418 882-3761
lamondej@globetrotter.net

vice-président: Pierre Prévost, 418 882-3528
marie-josée.deschenes@globetrotter.net

trésorière: Gisèle Lamonde, 418 887-3761
gisele.lamonde@globetrotter.net

secrétaire: Nicole Picard, 418 837-9768
picard.tardif@sympatico.ca

Lise Fleury-Gosselin: 418 887- 6030
fleuryl@globetrotter.net

Réjean Bilodeau: 418 789- 3664

Paul St-Arnaud: 418 884-4128
paulst-arnaud3@gmail.com

Yvan De Blois: 418 883-3056
ydeblois@globetrotter.net

Conrad Paré: 418 887-3238
Conpar@globetrotter.net

Claude Gignac: 418 789-2990

Membres d'honneur

0006 André Beaudoin

0008 Claude Lachance

0016 Fernand Breton

0019 Benoît Lacroix

0038 Claudette Breton

0162 Charles-Henri Bélanger

0131 Conrad Paré

Territoire

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Camille, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Magloire, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Sainte-Sabine, Saint-Vallier.

Responsable de la publication: Société historique de Bellechasse

Rédacteur en Chef : Jean-Claude Tardif

Équipe éditoriale : Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre Lamonde, Yvan de Blois et Conrad Paré.

Inscription et renouvellement : Lise Gosselin

Révision des textes : Louise MacDonald

Conception graphique : Julien Fontaine - julien.fontaine278@gmail.com



Couverture:

Les comtés de Bellechasse et Dorchester au 19^e siècle.
Montage: Askitak

Cotisation annuelle: 25 \$

Adresse postale: 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

Courriel: redaction@shbellechasse.com

Site Web: www.shbellechasse.com

Dépôt légal:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

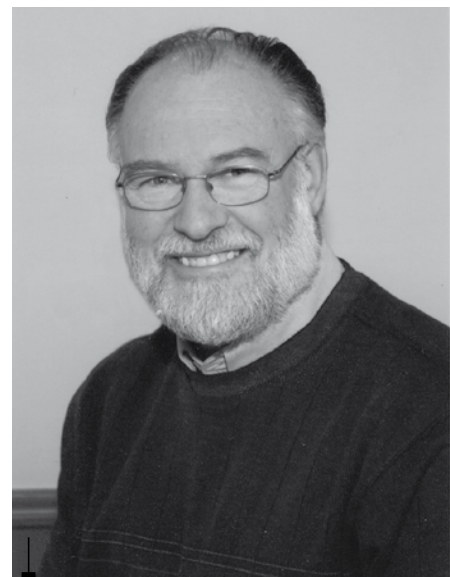
Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.



Claude Lachance



Yvan De Blois

Remerciements

Nous désirons remercier la Société historique de Bellechasse de nous avoir donné l'opportunité de vous présenter quelques bribes de l'histoire politique des comtés de Bellechasse et Dorchester, au XIX^e siècle. Ce fut un exercice passionnant, fait par deux passionnés. Nous avons eu beaucoup de plaisir à mettre en commun nos connaissances, informations, documents et expériences qui nous ont permis, entre autres, d'échanger de nombreuses anecdotes sur les mœurs politiques d'antan. Nous espérons que les quelques informations contenues dans cette édition du bulletin « Au fil des ans », vous donneront le goût d'en connaître davantage sur ces deux circonscriptions électorales qui ont vu naître notre système démocratique. Nous allons vous raconter une histoire... tirée de l'Histoire. Bonne lecture !

Note aux lecteurs : Les informations traitant les événements politiques du comté de Dorchester et les transitions dans l'histoire politique du pays et de la province sont tirées d'un document de recherche produit par Yvan De Blois et intitulé : « Les élections dans le comté de Dorchester, de 1792 à 1973, selon le point de vue des journaux de l'époque »

Remerciements	2	1867 Le Canada est né	14
Introduction	3	1874 Le vote secret au pays	17
1792 Les premières élections générales	4	1887 Honoré Mercier : nouveau premier ministre de la province de Québec	22
1830 Dorchester scindé pour former le comté de Beauce, Hertford devient Bellechasse	8	Conclusion	30
1841 L'Acte d'Union	10	Députés des comtés de Dorchester et de Bellechasse au cours du XVIII ^e et XIX ^e siècles	30

Sommaire

Introduction

La mission de la Société historique de Bellechasse, fondée en 1986, porte sur l'exploration historique et patrimoniale d'un vaste territoire touchant l'ensemble des municipalités ou paroisses comprises dans la MRC de Bellechasse. Un volet important de l'histoire de notre milieu concerne la politique provinciale et fédérale. À l'origine, le contexte géopolitique des paroisses de notre MRC était bien différent de celui d'aujourd'hui et touchait deux circonscriptions électorales distinctes : les comtés de Hertford (Bellechasse) et Dorchester. Nous allons donc, dans les lignes qui vont suivre, vous raconter quelques bribes de l'histoire politique de ces deux comtés, comme elle s'est déroulée au XIX^e siècle. Cette histoire vous est présentée en tenant compte des principaux changements, de nature politique, ayant eu lieu au fil des ans. Loin de nous l'idée d'en produire un portrait exhaustif puisqu'il aurait fallu monopoliser les bulletins de la Société historique de Bellechasse pour plusieurs années encore... et tant d'autres belles histoires n'auraient pu y apparaître. C'est ainsi que pour ce numéro spécial du bulletin *Au fil des ans*, la captivante histoire politique de notre milieu débute en 1791.

L'Acte de 1791 et la naissance des comtés de Hertford et Dorchester

Que ce soit à l'époque de la Nouvelle-France ou depuis l'instauration du Régime anglais, aucun parlement propre à notre pays n'existait encore avant 1791. Mais les choses allaient bientôt changer.

Grâce aux démarches répétées de William Pitt au Parlement d'Angleterre, l'Acte de 1791 est voté. Il permet d'instaurer le premier système parlementaire au pays et vise à assurer une paix durable au Canada. Cette loi introduit notamment la tenure en franc et commun soccage en vue de l'établissement et du développement des cantons ou townships, venant mettre un terme définitif à l'attribution des seigneuries. L'octroi de ces seigneuries avait été mis en veilleuse depuis l'avè-

nement du Régime anglais, suite à la défaite des Français, lors de la bataille des plaines d'Abraham. C'est ainsi que l'on voit apparaître une nouvelle façon de concéder les terres, via les townships (cantons), notamment ceux de East et West Frampton, Standon, Buckland et Armagh qui seront ainsi créés dans notre région immédiate.

Cet Acte de 1791 aura aussi pour effet de diviser le Canada en deux provinces : le Bas-Canada (Province de Québec) ainsi que et le Haut-Canada. Chacune des deux provinces aura sa propre constitution de même qu'un conseil exécutif et un conseil législatif. Deux de ces comtés nous touchent particulièrement : Dorchester et Hertford.

DORCHESTER

Ce comté a été nommé en l'honneur de Guy Carleton, Lord Dorchester, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et Bas-Canada, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et leurs dépendances, Général et Commandant en Chef de toutes les troupes de Sa Majesté dans les dites provinces et l'Isle de Terre-Neuve. (Source : *BAnQ, Cote P1000, S3, D32*)

Comme il est prévu dans la Loi de 1791, le comté de Dorchester disposera de deux députés à la Chambre d'Assemblée. Ce comté s'étend désormais sur la seigneurie de Lauzon, celle de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce ou Taschereau, de même que la seigneurie de St-Joseph, tout comme celle de Jolliet. Ces seigneuries correspondent aujourd'hui, du moins en partie, aux MRC de Lévis, Châte-de-la-Chaudière, Bellechasse (le long de la rivière Etchemin), Robert-Cliche et Nouvelle-Beauce de même que certaines paroisses de Lotbinière. Afin de bien se situer dans le contexte géopolitique de cette période, il est important de préciser que l'endroit appelé le « Village de Sainte-Claire » (rive sud et rive nord de la rivière Etchemin) ainsi que le « Village de Ste-Thérèse » (en direction de Ste-Hénédine), sont situés dans le nouveau comté de Dorchester tout comme St-Henry (*Saint-Henri*) incluant alors Saint-Anselme, qui fait partie de



Guy Carleton, vicomte de Dorchester

son territoire. Les autres paroisses qui nous concernent, telles Saint-Malachie, Saint-Léon-de-Standon et Saint-Nazaire n'existent pas encore à ce moment.

HERTFORD

Le 27 mai 1792, le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, Alured Clarke, annonce que les 50 députés prévus dans l'Acte constitutionnel de 1791 seront répartis en 27 districts électoraux formés de « comtés, cités et bourgs ». (Source : *Denis Vaugeois, QUÉBEC 1792, Les acteurs, les institutions et les frontières*). Clarke s'est nettement inspiré de la carte des seigneuries pour établir la première carte électorale du Bas-Canada. Comme un seul comté pouvait regrouper plusieurs seigneuries, le lieutenant-gouverneur décide de régler les noms des comtés en s'inspirant des noms de certains personnages ou des noms de comtés existants en Angleterre. C'est ainsi que le futur comté de Bellechasse reçut le nom de Hertford, un comté situé au nord de Londres qui est aussi le nom actuel d'une ville de 25 000 habitants, au Royaume-Uni. Intercalé entre le comté de Dorchester, à l'ouest, et celui de Devon, à l'est, le comté de Hertford comprenait un territoire situé entre Beaumont et la limite ouest de Saint-Thomas (Montmagny). Ce territoire correspond actuellement à une partie des MRC de Bellechasse (Beaumont, Saint-Michel, Saint-Vallier, Saint-Charles et Saint-Gervais) et de Montmagny (Berthier, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud).

1792

Les premières élections générales

Pour être électeur à ces premières élections de 1792, une personne doit remplir certaines conditions, dont celles d'avoir au moins 21 ans et être sujet britannique. Les habitants de la campagne doivent détenir les droits d'un bien-fonds rapportant des revenus annuels de quarante (40) shillings. L'électeur résidant dans une ville doit être propriétaire d'une habitation fournissant des revenus de cinq (£5) livres ou un locataire ayant payé un loyer de dix (£10) livres dans les douze mois précédant l'élection. Les femmes peuvent voter si elles remplissent ces conditions, bien que l'on affirme à ce moment que « la politique n'est pas une affaire féminine ». Les élections générales de 1792 se tiendront par un vote à mains levées et dans quelques comtés, notamment dans celui de Québec, on assiste à de véritables petites émeutes. Des bagarres éclatent alors que le président d'élection, James Shepperd fait abattre le Husting (bâtiment temporaire érigé pour tenir la cour d'élection) pour mettre fin prématurément au processus électoral. Il déclare élus ses deux amis, M. de Salaberry et M. Lang. Il est important de préciser que M. de Salaberry, en plus d'avoir été élu dans le comté de Québec, s'est aussi fait élire dans le comté de Dorchester, pratique courante à l'époque. Le deuxième poste de député du comté de Dorchester à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada sera occupé par Gabriel-Elzéar Taschereau, seigneur de Jolliet et autres lieux.

DORCHESTER

Période 1792-1800 : Gabriel-Elzéar Taschereau

Veuf de Marie-Louise-Élizabeth Bazin depuis 1784, Gabriel-Elzéar Taschereau s'était remarié le 3 novembre 1789 à Louise-Françoise Juchereau Duchesnay. Gabriel-Elzéar, désormais seigneur de Sainte-Marie, de Linière, Saint-Joseph, de Jolliet et



Gabriel-Elzéar Taschereau, dép. de Dorchester

autres lieux, est un homme engagé et doté d'une certaine ambition pour la chose publique. Depuis le 1er juillet 1788, il est l'un des commissaires nommés par le gouverneur Dorchester afin de dresser la liste des individus vivant sur les propriétés des Jésuites. Il doit notamment en déterminer clairement les titres, les rentes et autres droits ainsi que les devoirs qui y sont rattachés. Mais au cours de l'année 1791, il va en plus choisir de s'impliquer en politique. Il est âgé de 46 ans au moment où le gouvernement britannique adopte la Constitution de 1791, prélude aux premières élections générales au pays. L'année suivante, Gabriel-Elzéar Taschereau est élu député de Dorchester. La première session du Parlement du Bas-Canada s'ouvre à Québec le 17 décembre 1792, dans l'ancien évêché de Québec, situé en haut de la côte de la Montagne. Jean-Antoine Panet (1751-1815), avocat et parfait bilingue, en est le premier orateur. À cette époque, les députés élus ne reçoivent aucun salaire. Pour ceux dont la résidence permanente est située en dehors de la ville de Québec, ce qui est le cas pour le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau, ces députés doivent louer un appartement

dans la capitale et demeurer non loin du Parlement. Ne recevant aucune rétribution, ces premiers représentants du peuple doivent aussi avoir pris la précaution d'apporter des provisions afin de diminuer leurs frais de résidence. Incidemment, il n'est pas rare à ce moment de voir un député de la Chambre d'Assemblée, ouvrir sa petite valise pour en sortir un croûton de pain et un rôti de lard... en pleine période de débats. Le 21 décembre, quelques jours après le début de la première session, Gabriel-Elzéar Taschereau se démarque par ses initiatives. Il propose notamment de mettre fin au huis clos et de laisser pénétrer dans la Chambre d'Assemblée, les personnes non élues désireuses d'entendre les débats. Un premier signe d'une démocratie nouvelle vient d'être révélé. La proposition de Taschereau sera entérinée par l'Assemblée et, dès le lendemain, un public nombreux pourra assister aux délibérations... une première dans l'histoire du pays. À cette époque, chaque fois que l'on doit voter à la Chambre d'Assemblée, une procédure très transparente s'impose : ceux qui sont en faveur



La Chambre d'Assemblée

de la proposition se rangent à droite de l'Orateur alors que ceux qui sont contre, se rangent à gauche de celui-ci. Contrairement à ce que nous observons aujourd'hui, la ligne de Parti n'existait pas encore puisque aucun parti n'est instauré. (Source : *Le Boréal express, journal d'histoire du Canada, volume 4, numéro 1-2, page 9*). Les trois premiers Parlements du Bas-Canada adoptèrent plus de 115 lois de 1792 à 1804 mais les principales furent la Loi de judicature qui avait pour objet de réorganiser les cours de justice et de créer des districts judiciaires. Une autre loi importante fut celle appelée Loi des finances dont l'objet principal était de créer des revenus pour défrayer « la liste civile », soit les salaires et les dépenses des officiers civils, des juges, mais aussi et surtout, une rente pour la famille Royale. Ces entrées de fonds allaient provenir principalement du partage des revenus des douanes issus des importations en provenance d'Angleterre et des Antilles, destinées à chacune des deux provinces du Bas et du Haut-Canada. Une troisième loi, intitulée Loi de milice, allait obliger les hommes valides de 18 à 60 ans à s'enrôler dans la milice, en cas de besoin. C'est ainsi que le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau, tout comme les autres propriétaires de seigneuries, a aussi comme devoir d'assurer l'organisation de la défense militaire sur les territoires de ses seigneuries, par la création d'une milice de paroisse. À cet effet, il se verra accorder le titre de colonel de milice de même que juge de paix et aura le devoir de nommer des Capitaines de milice pour chacune des paroisses de ses seigneuries. À compter de 1796, Gabriel-Elzéar Taschereau ne sera plus député de Dorchester après quatre années passées à la Chambre d'Assemblée. Il choisit de ne pas soumettre sa candidature aux élections générales du 3 juin au 20 juillet 1796, plutôt que de subir une cuisante défaite comme celle d'Ignace-Michel-Louis-Antoine d'Irrumberry de Salaberry, l'autre député de Dorchester. Gabriel-Elzéar Taschereau, nommé grand voyer du district de Québec en 1794, n'est

guère populaire à ce moment en raison de la Loi des chemins et ponts qu'il vient de faire adopter et dont l'objet est fortement contesté par les colons. Cette Loi coûtera les élections à Gabriel-Elzéar Taschereau en 1796 car il n'osera se représenter. Charles Bégin (1736-1802) et Alexandre Dumas (1726-1802), prendront la relève tel qu'en fait foi la déclaration de François Verreault, officier rapporteur de l'élection de 1796 pour le comté de Dorchester.

Période 1800 à 1829 : Jean-Thomas Taschereau

L'influence de son père, Gabriel-Elzéar Taschereau, fera en sorte que Jean-Thomas se lancera à son tour en politique et deviendra député de Dorchester, le 28 juillet 1800. Étudiant en droit, Jean-Thomas Taschereau est âgé d'à peine 22 ans au moment de son élection. Il deviendra ainsi le plus jeune député qu'ait connu le Bas-Canada durant son histoire. (Source : *La famille Taschereau, par Pierre-Georges Roy*) Par ailleurs, un deuxième député sera élu dans Dorchester au même moment. Il s'agit de John Caldwell (1775-1842), fils de Henry Caldwell. Il aspire depuis longtemps à devenir propriétaire de la seigneurie de Lauzon, au nord de celle de Jolliet. Son père en a fait la location pour 99 ans. John Caldwell est avocat mais aussi ingénieur. Son objectif en cette matière était d'améliorer l'efficacité des moulins à scie, mais l'aspect politique du commerce et du développement le fascine tout autant. Au cours des années qui vont suivre, John Caldwell sera un adversaire redoutable pour le jeune Jean-Thomas Taschereau. Le seigneur de Jolliet et autres lieux, Jean-Thomas Taschereau, va être réélu à plusieurs reprises dans Dorchester au cours de sa carrière. Toutefois, Jean-Thomas avait dû retirer sa candidature en 1806, au profit de Pierre Langlois, aussi candidat du Parti canadien. Devant le peu d'enthousiasme que suscitait sa candidature auprès des électeurs, il avait choisi de se retirer prématurément, à peine deux jours après le début du vote. Cette situation serait due, selon Pierre-Georges Roy, au



Jean-Thomas Taschereau, député de Dorchester fait que Taschereau aurait été impliqué dans un débat parlementaire touchant la revendication d'un gouvernement responsable et l'expression de son point de vue sur l'inéligibilité des juges et des fonctionnaires à siéger à l'Assemblée. Il s'était fait de nombreux ennemis sur ces questions. Dans son livre *La famille Taschereau*, Pierre-Georges Roy prétend que le jeune Taschereau ne voulait pas mettre la division dans le Parti canadien, c'est pourquoi il s'était retiré de la course. Or, même en dehors de l'Assemblée législative, Jean-Thomas Taschereau avait proclamé haut et fort que le peuple devait avoir le contrôle de ses deniers et de sa langue. À cette époque, Taschereau était devenu l'un des fondateurs du journal *Le Canadien*, en compagnie de Pierre Bédard. Cette association avec Bédard fera en sorte qu'il deviendra bientôt un grand ennemi du gouverneur. (Source : *La famille Taschereau, par Pierre-Georges Roy, page 108*)

Nous nous souviendrons de Jean-Thomas Taschereau, en particulier pour ses déboires avec le gouverneur Craig, en 1810. Le 19 mars de cette année-là, ce gouverneur commet l'acte odieux de faire cesser la parution du journal *Le Canadien*, fondé par Pierre Bédard, Taschereau et quelques autres, quatre ans plus tôt. Un article publié sous le titre : « Tenez-vous par le bout du nez » avait été publié la veille sous la

plume du sieur Bédard et avait été perçu comme séditieux par le gouverneur James Craig. (Source : *Grand annuaire de Québec pour 1881, page 173, par Ovide Fréchette*) Celui-ci envoie une escouade de soldats dans le but d'envahir les bureaux du journal afin de s'emparer de tous les papiers importants, tentant ainsi de prouver les intentions révolutionnaires et hostiles des auteurs et dirigeants du journal envers les intérêts britanniques. Craig en profitera pour détruire les matériaux de la presse afin d'empêcher toute nouvelle publication. Du coup, il fait jeter en prison Charles Lefrançois, directeur et imprimeur du journal, Pierre Bédard, François Blanchet ainsi que Jean-Thomas Taschereau, ex-député de Dorchester, seigneur de Jolliet et rédacteur au journal *Le Canadien*... ils sont accusés de « pratiques traîtresses ». Jean-Thomas Taschereau restera en prison pendant quatre mois, sans avoir de possibilités de communiquer avec qui que ce soit, ni même sa femme et son avocat. Il sera finalement libéré à la fin de juillet sans autre forme de procès... Craig n'ayant aucune preuve pour étayer ses accusations. Toutefois, Jean-Thomas Taschereau devra déboursier une caution considérable pour retrouver sa liberté. En prison au moment de l'élection de 1810, Jean-Thomas Taschereau sera défait par John Caldwell qui avait largement profité de la circonstance pour le dénigrer et ainsi se faire élire dans Dorchester... par une mince majorité de 51 voix. (Source : *La famille Taschereau, par Pierre-Georges Roy, page 109*) Ces élections du 2 avril 1810 feront dire à J.-Edmond Roy dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon* : « ...La défaite de Jean-Thomas Taschereau était à déplorer. Par ses talents et son énergie, il s'était placé aux premiers rangs de la députation. Il aurait pu rendre encore des services éminents... le peuple récompensait bien mal cet homme courageux de son dévouement et de ses sacrifices. Quant à John Caldwell, il assistait à la Chambre d'Assemblée plutôt en amateur qu'en homme convaincu. Il eut le grand tort d'avoir éloigné de l'arène politique de Dorchester un fier lutteur comme

Jean-Thomas Taschereau et d'avoir étouffé pendant dix longues années la véritable opinion publique dans le comté de Dorchester. » John Caldwell sera malgré tout nommé receveur général des revenus de la Province du Bas-Canada dès le 7 juin 1810, en remplacement de son père. Il deviendra conseiller législatif le 15 décembre 1811, laissant ainsi son siège de député de Dorchester vacant.

Lors des élections partielles de 1812, Jean-Thomas Taschereau reviendra à la Chambre d'Assemblée, siège qu'il conservera jusqu'en 1820.

Cette année là, il fut défait dans le comté de Dorchester, mais sentant la soupe chaude, il avait aussi choisi de présenter sa candidature dans le comté de Gaspé où la victoire lui était assurée. Les sieurs John Davidson (1794-1838) et Louis Lagueux (1793-1832) deviennent à ce moment les députés du comté de Dorchester à la Chambre d'Assemblée de la province du Bas-Canada, tel que déclaré par l'officier-rapporteur François-Xavier Lefebvre, lors des élections de février 1820. John Davidson va être réélu jusqu'en 1827.

Il choisit alors de ne pas se représenter. À cette époque, le comté de Dorchester est très vaste et regroupe de nombreuses localités dont notamment : New Liverpool, Saint-Nicolas, Saint-Étienne, Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, Saint-Henry, Saint-Anselme, Sainte-Claire-de-Jolliet, Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, Saint-François (Beauceville) et Saint-Joseph-de-la-Nouvelle-Beauce. Deux polls sont prévus pour l'ensemble du comté de Dorchester afin d'être utilisés par alternance durant la période de votation. L'un est situé à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy et l'autre à Saint-Joseph-de-la-Nouvelle-Beauce. Il faut s'imaginer le trajet important, souvent effectué par mauvaises routes, que les électeurs de Saint-Henri, Saint-Anselme, Saint-Malachie (East Frampton) doivent parcourir dans le but d'exprimer leur choix... la conviction était de mise. Au terme de la période de votation, Joseph Samson

prendra alors la relève de Davidson. Les nouveaux députés de Dorchester, Louis Lagueux (1793-1832) et Joseph Samson (1771-1843) feront leur première sortie officielle lors de l'inauguration de l'église de Sainte-Claire, le 12 septembre 1827 (Source : *Archives de la Fabrique de Sainte-Claire-de-Joliet, Registres paroissiaux de 1827*). Louis Lagueux va demeurer député de Dorchester jusqu'en 1832, appuyant le parti Canadien puis le parti des Patriotes. En juin de cette année-là, Lagueux va mourir du choléra, tout comme Jean-Thomas Taschereau, son ami venu à son chevet. Il en sera ainsi pour des milliers d'immigrants irlandais venus trouver refuge au Bas-Canada en raison d'une famine exceptionnelle vécue dans leur pays d'origine.

HERTFORD

Période 1792 à 1804, des députés qui se limitent à un seul mandat

Contrairement à la notoriété des deux premiers députés élus dans le comté voisin de Dorchester (Taschereau et Salaberry), les premiers députés de Hertford étaient peu connus en dehors de leur cercle restreint d'influence. Pierre Marcoux et Louis Dunière (1792-1796), ainsi que leurs successeurs dans Hertford, Félix Têtu et Louis-François Dunière (1796-1800), Michel Tellier et Louis Blais (1800-1804) devaient disposer de ressources financières personnelles leur permettant d'exercer leur rôle de député à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. C'est que les députés doivent assumer eux-mêmes leurs frais de transport et de subsistance lorsqu'ils siègent à Québec.

Il faudra attendre plus de 40 ans, soit en 1833, pour que les députés du Bas-Canada touchent enfin une modeste indemnité pour chaque jour de présence et une allocation de transport entre leur domicile et Québec. (Source : *Le Parlement de Québec – Deux siècles d'histoire*). Avec ces conditions, il n'est pas étonnant que plusieurs députés refusent de briguer un second mandat. De 1792 à 1804, trois des six députés de Hertford (Pierre Marcoux et les Dunière père et fils) sont originaires de Québec et gagnent leur vie comme

commerçant. Un autre, le célibataire Félix Têtu, est né à Montmagny et exerce le notariat à Québec. Pendant cette période, Têtu est aussi le plus jeune député à se faire élire dans Hertford, à l'âge de 31 ans, tandis que l'homme d'affaires prospère Louis Dunière avait l'âge vénérable de 69 ans au moment de son élection. Enfin, Michel Tellier (Saint-Vallier) et Louis Blais (Saint-Pierre) sont des cultivateurs nés dans la circonscription qu'ils représentent simultanément.

Période 1804-1829 : Des députés bien enracinés dans Hertford

Au cours du dernier quart de siècle de son existence, le comté de Hertford connaît cinq députés ayant la caractéristique commune d'être fortement implantés dans la circonscription qu'ils représentent à Québec. Louis Turgeon (1804-1809 et 1816-1818), né à Beaumont le 10 avril 1762, exerce la profession de notaire dès l'âge de 20 ans, après des études classiques au Petit Séminaire de Québec. En 1826, il s'installe à Saint-Charles et s'occupe à gérer la seigneurie de Beaumont dont il était devenu le seigneur en 1819. Élu député de Hertford en 1804, Turgeon est défait au scrutin de 1809 pour ensuite être réélu en 1816. Deux ans plus tard, il remet sa démission pour accéder au Conseil législatif du Bas-

Canada. Il décède en fonction le 23 septembre 1826, à l'âge de 65 ans. Étienne-Ferréol Roy (1804-1820), lui aussi originaire de Beaumont, est né en 1771, dans la seigneurie de Vincennes, dont il fut propriétaire pendant plus de 50 ans. Élu député de Hertford en 1804, il occupa cette fonction pendant 16 ans. Roy décède, octogénaire, le 22 novembre 1852. François Blanchet (1809-1816 et 1820-1830) est quant à lui né à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud le 3 avril 1776. Après des études au Petit Séminaire de Québec et un stage en médecine, il devient bachelier en médecine au Columbia College de New York. (Source : *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours*). En 1801, Blanchet obtient l'autorisation de pratiquer la médecine et la chirurgie au Bas-Canada. Il est élu député de Hertford en 1809 et réélu l'année suivante, même s'il était en prison. Défait en 1816, il est réélu sans interruption aux élections de 1820, 1824 et 1827. Phénomène assez rare au Bas-Canada de cette époque, Blanchet est bilingue, ce qui lui permet de publier quelques articles dans le prestigieux *New York Medical Repository*. Âgé de 54 ans, il décède en fonction, à Québec, le 24 juin 1830. Notons qu'il était le beau-frère de Gabriel-Elzéar Taschereau, député de Dorchester (1792-1796).

François-Xavier Paré (1820-1824) est né à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, le 24 mars 1793. Particulièrement attiré par le domaine militaire, Paré participe à la Guerre de 1812 contre les Américains et devient tour à tour lieutenant, capitaine et major de milice. En reconnaissance de ses services militaires, il obtient une concession de terre. Pendant 4 ans, de 1820 à 1824, Paré occupe le 2^e siège de Hertford. Il décède dans sa paroisse natale, le 13 septembre 1836, à l'âge de seulement 43 ans. Nicolas Boissonnault (1824-1838), dont le lieu et la date de naissance sont inconnus, est marchand à Saint-Michel, à l'époque de son mariage, en septembre 1817. Plus tard, il s'établit à Québec et brasse des affaires avec le prospère marchand de bois William Price. Il est élu député de Hertford en 1824 et réélu en 1827. Lors de l'élection de 1830, il devient l'un des deux députés de Bellechasse, simultanément avec Augustin-Norbert Morin. Boissonnault vote en faveur des 92 Résolutions et sa carrière prend fin abruptement avec la suspension de la Constitution du Bas-Canada, en 1838. Il est décédé à New Richmond, le 6 février 1862, âgé d'environ 69 ans. (Source : *Dictionnaire des parlementaires du Québec, de 1792 à nos jours, Les publications du Québec, 2009*)



Le parlement de Québec 1895, photo tirée de *Québec, Quatre siècles d'une capitale, Publications du Québec, p.379*

1830

Dorchester scindé pour former le comté de Beauce, Hertford devient Bellechasse



Les députés à la Chambre d'Assemblée

En 1829, la population du Bas-Canada se développe considérablement, particulièrement dans les townships (cantons). Il faut revoir la répartition des députés à la Chambre d'Assemblée. Une nouvelle loi électorale sera adoptée créant dix-sept (17) nouvelles circonscriptions pour le Bas-Canada qui en comptera dorénavant quarante-quatre (44). Il y aura désormais 89 représentants à la Chambre d'Assemblée. Cette loi fera en sorte que le nom de plusieurs comtés sera francisé. Près de nous, il en sera ainsi du comté de Hertford dont le nom sera désormais « Bellechasse » tandis que le comté de Buckinghamshire devient « Lotbinière ». Mais le changement ayant le plus d'impact sur les citoyens sera la subdivision du comté de Dorchester afin de donner naissance au nouveau comté de Beauce. (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, Appendice GG du XXXVIII^e volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, 10, Geo IV, A 1829*)

(1830-1841)

DORCHESTER et BEAUCE

Avant l'adoption de cette Loi, le comté de Dorchester comprenait les

seigneuries de Lauzon, Jolliet, St-Étienne, Ste-Marie ou Taschereau, en plus des paroisses de Pointe-Lévy, St-Nicolas, St-Henry (incluant Saint-Anselme), Ste-Marie, Ste-Claire mais aussi les township de East et West Frampton (incluant St-Malachie), Cranbourne, Standon, Ware et une partie de Buckland. (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, Appendice du XXXIII^e volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, 4^{ème} session du 11^e Parlement, page TTT-4*) Le « nouveau » comté de Dorchester sera désormais limité à la seule seigneurie de Lauzon, comprenant bien entendu la paroisse de St-Henry (Saint-Henri), depuis la Sanction royale du 5 octobre 1829 déclarée par Son Excellence Sir James Kempt, administrateur du gouvernement.

Les premières élections, sous ce nouveau mode de fonctionnement, se tiendront dès le 28 septembre 1830. Quatre candidats se feront la lutte dans le nouveau comté de Beauce : Amable Berthelot, William Henderson du township d'East et West Frampton, Antoine-Charles Taschereau, co-seigneur de Jolliet et demi-frère de Jean-Thomas Taschereau, ainsi que Pierre-Elzéar Taschereau, neveu de Jean-Thomas. Les chances seront inégales entre les quatre candidats puisque les Taschereau ont la mainmise sur les seigneuries du comté. Ils seront facilement élus députés du nouveau comté de Beauce... à l'unanimité, ou presque.

Quant à Dorchester, Henry John Caldwell, seigneur de Lauzon et fils de John Caldwell, sera à son tour élu en compagnie de Louis Lagueux. Toutefois, le nouveau rattachement au comté de Beauce ne fera pas l'affaire

des gens de Sainte-Claire pas plus que celle des habitants des cantons de Frampton, Standon et Buckland par ailleurs. Ceux-ci avaient encore un fort sentiment d'appartenance au comté de Dorchester dont ils étaient électeurs depuis 1792. Ne pouvant plus être associés à leur comté d'origine, ils désiraient ardemment créer leur propre comté et déposeront une requête en ce sens, en 1831, afin de regrouper ensemble tous les électeurs de la vallée de l'Etchemin. Il n'y aura pas de suite à cette requête et il faudra attendre 1841 pour découvrir une nouvelle carte électorale dans le Bas-Canada.

Mais en 1834, Henry John Caldwell, député de Dorchester élu en 1830, ne se fera pas beaucoup d'amis dans le comté. Il vote contre les quatre-vingt-douze Résolutions présentées par Elzéar Bédard, le 17 février. Devant le flot de contestation à son égard, il ne va pas se représenter aux élections de 1834. Par ailleurs, depuis 1832, Jean Bouffard avait pris la relève de Louis Lagueux, mort du choléra. Bouffard sera réélu en 1834 après avoir appuyé les quatre-vingt-douze Résolutions. Le sieur Jean-Baptiste Beaudoin deviendra le deuxième député du comté à ce moment.

Cette période sera particulièrement difficile pour les électeurs et politiciens du Bas-Canada. Les Troubles de 1837-38 marqueront la scène politique et notre mémoire collective. Le mandat des députés en poste prendra fin abruptement avec la suspension de la constitution en 1838. Le comté de Dorchester ne fera pas exception à la règle.

(1830-1841)

BELLECHASSE

La nouvelle carte électorale du Bas-Canada, créée en 1829, entre en

vigueur avec l'élection de 1830. Bellechasse comprend alors les seigneuries de Berthier, Saint-Vallier, Saint-Michel, Beaumont et son augmentation, La Durantaye et son augmentation, La Martinière, Montapeine (Vitré), Vincennes, Saint-Gervais et Livaudière, et une partie des townships de Buckland et Standon. Avec Nicolas Boissonnault, d'abord élu dans Hertford, puis dans le nouveau comté de Bellechasse, la période 1830-1841 est marquée par la présence, sur le deuxième siège de Bellechasse, d'un personnage qui aura ultérieurement une envergure nationale, Augustin-Norbert Morin.

Augustin-Norbert Morin : Un homme politique hors du commun

Augustin-Norbert Morin est sans conteste le Bellechassois d'origine qui s'est le plus illustré sur les scènes politiques québécoise et canadienne au cours du 19^e siècle. Né le 13 octobre 1803, sur une modeste ferme du 5^e Rang de Saint-Michel-de-Bellechasse (aujourd'hui La Durantaye), il est le fils aîné des 11 enfants d'Augustin Morin et de Marianne Cottin, dit Dugal. Le talent et l'intelligence remarquables du jeune Morin sont vite perçus par le curé de Saint-Michel, Thomas Maguire, qui l'inscrit au Petit Séminaire de Québec pour y effectuer son cours classique.

À sa sortie du Séminaire en 1822, Augustin-Norbert Morin entreprend des études de droit à Montréal, auprès de Denis-Benjamin Viger. Entretiens, à l'âge de 17 ans, il devint journaliste au *Canadien* pour payer ses études. Après avoir fondé le journal *La Minerve*, en 1826, il est facilement admis au barreau deux ans plus tard.

Le 26 octobre 1830, âgé seulement de 27 ans, Morin est élu député à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pour représenter la nouvelle circonscription de Bellechasse. Il devient alors rapidement l'un des dirigeants du Parti patriote de Louis-Joseph Papineau. Principal rédacteur des *Quatre-vingt-douze Résolutions*, il est délégué à Londres, en 1834, pour défendre les revendications de la

Chambre d'Assemblée auprès du Parlement britannique. Modéré jusqu'en 1836, Morin se radicalise devant l'échec des réformes revendiquées et devient chef de la rébellion de 1837 à Québec. Arrêté et emprisonné pour haute trahison, en octobre 1839, il est vite libéré faute de preuves. Il s'oppose ensuite à l'union du Bas et du Haut-Canada mais occupe plusieurs fonctions importantes dans de nombreux gouvernements de coalition des années 1840 et 1850, successivement à titre de député de Nicolet (1841), Saguenay (1842-1844), Bellechasse (1844-1851), Terrebonne (1851-1854) et Chicoutimi (1854-1855).

Propriétaire de terres au Nord de Montréal, Augustin-Norbert Morin est aussi connu pour y avoir fondé trois villages: Val-Morin, Sainte-Adèle (en l'honneur de son épouse Adèle Raymond) et Morin-Heights.

À cause de sa compétence et de son érudition, Morin inspirait le respect de ses collègues, même de ses adversaires politiques. Ce qui explique son élection comme orateur (président) de l'Assemblée législative de l'Union, de février 1848 jusqu'en octobre 1851.

De 1851 à 1853, Morin dirige le gouvernement du Canada-Uni conjointement avec Francis Hincks sous la bannière du Parti réformiste, puis, en 1854 et 1855, il forme un autre gouvernement avec le Libéral-conservateur Allan Napier MacNab. On peut donc affirmer qu'Augustin-Norbert Morin fut premier ministre conjoint du Canada-Uni sans en porter explicitement le titre.

Pendant qu'il occupe d'importantes fonctions gouvernementales, Morin contribue à régler l'épineuse question du régime seigneurial qui était devenu un frein au développement du pays. Grâce à lui, l'abolition de la tenure seigneuriale devient enfin une réalité attendue depuis longtemps. C'est aussi pendant qu'il exerce le pouvoir que Morin favorise la création de l'Université Laval (1852) dont il deviendra plus tard le premier doyen de la Faculté de droit. En janvier 1855, les problèmes de santé d'Augustin-Norbert Morin l'obligent à quitter dé-



Augustin Norbert Morin

finitivement ses fonctions gouvernementales. En effet, même s'il était de forte stature, Morin fut de santé délicate pendant toute sa vie, étant affecté par de violentes crises de rhumatisme. Nommé juge à la Cour supérieure malgré sa santé chancelante, Morin doit prendre de longues périodes de repos. Mais, compte tenu de sa grande compétence comme juriste, on lui demande de contribuer à ce qui devait s'avérer la dernière grande œuvre de sa vie : la codification du Code civil du Bas-Canada. Il décède sans descendance le 27 juillet 1865, à Sainte-Adèle, et est inhumé dans l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à Saint-Hyacinthe. (Source : Jean-Marc Paradis – Augustin-Norbert MORIN 1803-1865). En 1984, lors de la réfection du sous-sol de l'église, ses restes mortels sont exhumés et transférés dans le cimetière de Sainte-Rosalie, municipalité annexée à Saint-Hyacinthe en 2002 (Source : Jacques-Yvan Morin, conversation téléphonique avec Claude Lachance, le 25 octobre 2011). La municipalité de La Durantaye a rendu hommage à cet imposant personnage politique en donnant son nom à la principale rue du village.

1841 L'Acte d'Union

La Reine Victoria a signé le 23 juillet 1840 l'Acte d'Union réunissant le Haut et le Bas-Canada afin de former la Province du Canada ou Canada-Uni, dont la capitale sera Kingston située dans le Haut-Canada. C'est dans cette ville que le Parlement siègera désormais. Cet Acte prend force le 10 février 1841 et apporte de nombreux changements ayant des impacts quotidiens sur les habitants de nos paroisses. Désormais, le Haut et le Bas-Canada seront représentés en un seul gouvernement, celui de la Province du Canada. Le gouverneur de la Province du Canada sera lord Sydenham. Le Conseil exécutif, formé de députés, sera nommé par la Couronne et le Conseil législatif comptera 24 membres nommés à vie, mais non élus. La Chambre d'Assemblée sera composée de 42 membres élus par l'ensemble des habitants du Haut et du Bas-Canada. De plus, l'anglais deviendra la seule langue officielle. Cette nouvelle tribune politique permettra de voir naître une solide alliance entre Louis-Hypolyte Lafontaine et Robert Baldwin, chef réformiste du Haut-Canada. Le gouverneur général, lord Sydenham fera ainsi modifier pour une 3^{ème} fois, les circonscriptions électorales.

DORCHESTER (1841-1853)

La famille Taschereau... toujours bien présente dans le comté

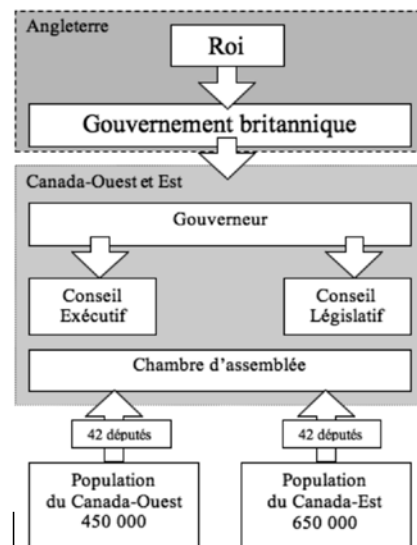
À compter de 1841, plusieurs paroisses reviendront dans le comté électoral de Dorchester puisque celui de Beauce est aboli. Dorénavant, les paroisses de Saint-Nicolas, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Henri-de-Lauzon, Saint-Isidore, Saint-Anselme, Sainte-Claire-de-Jolliet, Sainte-Marguerite-de-Jolliet, Saint-Bernard, Sainte-Marie-de-la-Beauce, Saint-Elzéar, Saint-Joseph-de-la-Beauce, Saint-François-de-la-Beauce (Beauceville), Aubert-Gallion, les Townships de East et West Frampton, Cranbourne, Mergemette, Jersey, Marlow, Linière

ainsi qu'une partie de la paroisse de la Pointe-Lévy vont former le nouveau comté de Dorchester. (Source : *Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, Appendice D du 5^{ème} volume des Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada, 9, Vict., A 1846*) C'est ainsi que ces habitants se préparent pour aller voter, en ce 15 mars 1841. Mais ils n'auront désormais droit qu'à un seul siège à la Chambre d'Assemblée. Deux candidats s'affrontent dans cette lutte pour le poste de député de Dorchester : Antoine-Charles Taschereau, 45 ans, et son neveu, Joseph-André Taschereau, 35 ans. Deux jours plus tard, constatant l'écart grandissant d'heure en heure entre lui et son oncle, Joseph-André Taschereau déclarera forfait et abandonnera la lutte. Antoine-Charles Taschereau est ainsi déclaré élu. Il ne va pas se représenter en 1844 et Pierre-Elzéar Taschereau, son neveu, prendra la relève jusqu'à sa mort prématurée en 1845. C'est ainsi que Joseph-André Taschereau reviendra à la charge dans une élection partielle tenue le 15 septembre de cette même année et il sera élu. Deux ans plus tard, en mai 1847, le dit Joseph-André quittera son siège de la circonscription de Dorchester dans le but d'occuper la fonction de juge de la Cour de circuit. François-Xavier Lemieux sera élu à l'élection partielle du 12 juillet 1847 et va demeurer en poste jusqu'en 1854, comme nous le verrons un peu plus loin.

BELLECHASSE (1841-1853)

Le comté représenté par des hommes de loi

Avec la nouvelle constitution créée par l'Acte d'Union, les comtés sont dorénavant représentés à la Chambre d'Assemblée par un seul député. Dans Bellechasse, c'est le notaire Augustin-Guillaume Ruel qui est élu en avril 1841, Augustin-Norbert Morin ayant plutôt choisi de représenter le comté de Nicolet. Né à Québec, le 17 avril 1805, Ruel pratique le nota-



Le Canada-Uni de 1841

riat à Berthier. La carrière politique de ce célibataire sera ultra brève car il démissionne le 1^{er} janvier 1842 pour devenir registrateur du comté de Rimouski. Il est décédé à Québec, le 29 septembre 1871, à l'âge de 66 ans.

Abraham Turgeon, le successeur de Ruel, est né à Saint-Michel, en février 1783. Il exerce également la profession de notaire dans son comté. Lors de l'élection partielle du 6 juin 1842, il est élu député de Bellechasse qu'il représente jusqu'en 1844 comme membre du Groupe canadien-français. Ayant pratiqué le notariat à Saint-Gervais, Turgeon y décède le 2 août 1851, âgé de 68 ans.

Le patriote Augustin-Norbert Morin effectue un retour à titre de député de Bellechasse à l'occasion de l'élection générale de 1844. Fait important à noter, c'est lui qui occupait l'importante fonction d'orateur (président) de la Chambre d'Assemblée du Canada-Uni lorsque plusieurs centaines d'émeutiers anglophones envahissent et incendient l'édifice du Parlement à Montréal dans la soirée du 25 avril 1849. On peut penser que la disparition de ce bâtiment ait pu influencer la décision d'implanter la future capitale du Canada à Bytown (Ottawa), en 1867. En 1851, Morin se fait élire comme député réformiste dans Terrebonne. C'est la 4^{ème} fois depuis 1791 que l'on modifie le nombre et les « frontières »

où il possède plusieurs terrains. C'est l'avocat Jean Chabot qui assume la relève comme député de Bellechasse, en 1851. Fils d'agriculteur, Chabot est né à Saint-Charles, le 15 octobre 1806. De 1843 à 1850, Chabot est député de

la Cité de Québec. Il fut commissaire (ministre) des Travaux publics dans les ministères Hincks-Morin (1852) et MacNab-Morin (1854). Réélu dans Bellechasse et dans la Cité de Québec, en 1854, il choisit Québec où il termi-

ne sa carrière politique le 20 septembre 1856, au moment de sa nomination comme juge de la Cour supérieure à Montréal. Il est décédé à Québec le 31 mai 1860, à l'âge de 53 ans.

1853

Acte pour augmenter la représentation de cette Province au Parlement

des comtés du Bas-Canada et du Haut-Canada. C'est ainsi que « l'Acte pour augmenter la représentation de cette Province au Parlement » sanctionné le 14 juin 1853 va désormais diviser le Bas-Canada en soixante-cinq (65) comtés. L'augmentation de la population de même que la nécessité de pourvoir à ses besoins croissants, ainsi qu'au développement de ses ressources, rendaient nécessaire d'augmenter la représentation du peuple dans l'Assemblée législative de la Province afin de répartir plus équitablement le territoire des divers comtés.

C'est ainsi que le comté électoral de Lévis va prendre forme et le comté de Beauce va renaître de ses cendres après avoir été dissout vers 1841. La paroisse de Saint-Henry (Saint-Henri) fera désormais partie de ce nouveau comté de Lévis, avec les paroisses de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, Notre-Dame-de-la-Victoire, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Nicolas et Saint-Lambert. Quant au comté de Beauce, il comprendra les paroisses de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, Saint-Elzéar, Saint-Joseph-de-la-Beauce, Saint-Frédéric, Saint-François-de-la-Beauce (Beauceville), Saint-Georges, Aubin-De-lisle ainsi que plusieurs townships (cantons) du secteur pour une population globale de 15 507 personnes.

DORCHESTER (1853-1866)

Dans cette redéfinition des frontières, le comté de Dorchester sera borné au nord-est par le comté de Bellechasse ; au sud-est, par la ligne de la Province (frontière des U.S.A) ; au sud-ouest, par le nouveau comté de Beauce ; au nord-ouest, par le nouveau comté de

Lévis. Le comté ainsi redessiné comprendra les paroisses de Saint-Anselme, Saint-Isidore (Seigneurie de Lauzon), Sainte-Claire, Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine (Seigneurie de Jolliet), Saint-Bernard (Seigneurie St-Étienne) de même que les townships (Cantons) de East Frampton (Saint-Malachie) et West Frampton (St-Édouard-de-Frampton), Standon, Cranbourne, Ware, Watford ainsi qu'une partie de ceux de Buckland et de Mergemette pour une population globale de 12,790 habitants contrairement aux 43 104 âmes composant l'ancien comté. (Source : *Bibliothèque nationale du Canada, Nouvel abrégé de géographie physique, commerciale et historique à l'usage des écoles chrétienne, publié à Montréal en 1857*) Toutefois, cette refonte de la carte électorale n'affectera pas les divisions déjà établies pour les fins de l'administration de la justice, de la milice, de l'enregistrement des titres ou autres affaires municipales ou locales. Comme nous l'avons déjà vu, François-Xavier Lemieux était en poste depuis 1847 et cette réforme des comtés, créant celui de Lévis, allait inciter l'homme à se présenter dans ce nouveau comté, lors des élections de 1854... et il y sera élu. Devenu vacant, le siège de Dorchester sera convoité et obtenu par Barthélemy Pouliot, un réformiste. Il sera défait à la fin de 1857 par nul autre que le désormais célèbre Sir Hector-Louis Langevin.

Hector-Louis Langevin : L'un des Pères de la Confédération

C'est en cette année 1857 que la reine Victoria choisit la ville d'Ottawa dans le but d'y situer la capitale du Canada-Uni. Quatre villes se disputaient

ce titre convoité : Toronto, Kingston, Montréal et Québec. Mais à ce moment, un autre débat alimente les discussions des citoyens du comté de Dorchester... les élections générales du 29 décembre suivant.

Quelques semaines auparavant, le 6 décembre, le curé Louis-Théodore Bernard de la paroisse de Sainte-Claire avait exhorté ses fidèles à aller voter en disant : « Les élections sont un devoir public et religieux. Il faut faire le choix d'un bon représentant, honorable et... avantageux à la paroisse ! ». (Source : *Archives de la Fabrique de Sainte-Claire, cahiers de prêches de 1857*) Il faut savoir qu'une



Hector-Louis Langevin, député de Dorchester



Les fiers à bras intimident les électeurs de Sainte-Claire

rumeur persistante veut que l'un des candidats à la course électorale soit le fils de l'un de ses plus influents paroissiens de Sainte-Claire et du comté tout entier. À cette époque, la paroisse de Sainte-Claire est l'une des plus peuplées du comté et son influence politique est très grande, tout comme Saint-Anselme le sera quelques années plus tard, dans ce XIX^e siècle. Il en sera de même pour Sainte-Hénédine, Saint-Malachie, Saint-Léon, Lac-Etchemin, Saint-Nazaire, Sainte-Rose-de-Watford, Scott et Sainte-Marguerite au cours du XX^e siècle, toutes ces paroisses ayant donné un ou plusieurs de leurs fils à la cause politique. Le député de Dorchester, Barthélemy Pouliot, en fonction depuis 1854, ne faisait pas l'unanimité et une certaine opposition semblait se dessiner. Une requête circulait depuis le 25 novembre parmi les électeurs de Dorchester, notamment ceux de Sainte-Claire et Saint-Malachie, afin de lui présenter un opposant. Cet opposant sera William-Henry Forrest, fils du Docteur William-W. Forrest, médecin à Sainte-Claire exerçant sa profession dans plusieurs paroisses du comté. Dans un avis diffusé par le journal *Le Canadien* du 18 décembre, au moins 192 signataires exprimeront leur désir de voir le jeune Forrest poser sa candidature dans Dorchester. La réponse ne se fera pas attendre et Forrest acquiescera à la demande des électeurs.

Une belle lutte s'annonçait ainsi dans le comté de Dorchester avec les candidatures de Barthélemy Pouliot et William-Henry Forrest. Toutefois, François Rouleau, notaire public de la paroisse de Sainte-Claire, ainsi que plusieurs maires de Dorchester semblaient voir le tapis leur glisser sous les pieds après avoir appuyé la candidature du député sortant, Barthélemy Pouliot, lors de la réunion du conseil de comté tenue à Ste-Hénédine le 9 décembre précédant. Puisque la candidature de Forrest suscitait plus d'intérêt que celle de Pouliot, il fallait donc une alternative... gagnante. À cette époque, le notaire François Rouleau était un ami intime d'Hector-Louis Langevin, un jeune avocat de la ville de Québec dont les bureaux étaient situés au coin des rues Ste-Famille et St-Joseph. (Source : *BAnQ, Journal Le Canadien*, 9 janvier 1852) Le notaire Rouleau avait connu Hector-Louis Langevin alors que le frère de celui-ci, Jean-Pierre-François, était curé de Sainte-Claire, entre 1850 et 1854. Par ailleurs, le notaire Rouleau avait aussi un contact privilégié avec l'un des plus importants hommes d'affaires de la ville de Québec, James Gibb, propriétaire de la seigneurie Jolliet dont font partie les paroisses de Sainte-Claire, Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine ainsi qu'une partie de Saint-Malachie et Frampton. À ce moment, le notaire Rouleau agit à titre

de procureur de James Gibb, pour sa seigneurie de Jolliet.

En cette fin de l'année 1857, Hector-Louis Langevin a été invité à poser sa candidature afin de briguer les suffrages à la mairie de la ville de Québec. Il était jusqu'alors, échevin dans le quartier du Palais. Comme François Rouleau possède de nombreux contacts dans cette ville, il travaille avec James Gibb à l'élection de Langevin pour le titre de premier magistrat de Québec. (Source : *BAnQ, Journal Le Canadien*, 30 novembre 1857) Mais Langevin à aussi d'autres ambitions politiques. Le notaire Rouleau y voit vite une belle opportunité pour son propre comté. Pourquoi ne pas faire d'une pierre deux coups... et inviter Hector-Louis Langevin à déposer sa candidature dans le comté de Dorchester ? Hector-Louis Langevin est né et baptisé dans la paroisse de Notre-Dame de Québec, le 25 août 1826. Après des études au petit séminaire de Québec, il fit l'apprentissage du droit auprès de George-Étienne Cartier et Augustin-Norbert Morin. Il fut admis au barreau le 9 octobre 1850. Il avait été rédacteur en chef du journal *Mélanges religieux* de 1847 à 1849 et par la suite, du *Journal d'agriculture*. Maintenant rédacteur du *Courrier du Canada* et grandement attiré par le monde politique, Langevin n'aura pas l'opportunité de pratiquer bien longtemps à titre d'avocat car il accepte l'invitation du notaire Rouleau. La mise en nomination officielle des candidats à l'élection générale du comté de Dorchester aura lieu samedi le 26 décembre 1857, dans la paroisse de Sainte-Hénédine, chef-lieu du comté. Au terme des présentations, trois candidats vont se faire la lutte : Barthélemy Pouliot, député sortant, Hector-Louis Langevin, avocat de Québec, et William-Henry Forrest, comptable et ex-résidant de la paroisse de Sainte-Claire. Mais selon les personnes présentes à l'événement, Pouliot ne fait pas le poids. La lutte va se dérouler entre Langevin et Forrest.

Au terme des élections générales du 29 décembre, l'officier rapporteur du comté de Dorchester, Alexis Godbout, va déclarer Hector-Louis Langevin, élu avec 958 voix. Quant à William-

Henry Forrest, il fera quand même bonne figure avec un total de 514 voix alors que Barthélemy Pouliot ne récoltera que 362 votes. Dans la paroisse de Sainte-Claire, le « député officier rapporteur », François Rouleau, N.P., annoncera avec fierté les résultats : Pouliot, 25 voix ; Forrest, 101 voix ; et Langevin 161 voix. Le notaire Rouleau avait gagné son pari. Ce résultat allait être à l'image de celui du comté. Les paroisses de Sainte-Hénédine, Sainte-Claire, Saint-Anselme, Saint-Isidore et Saint-Malachie donneront une bonne majorité à Langevin tandis que Sainte-Marguerite donnera une forte majorité à Forrest.

Quant aux paroisses de Saint-Bernard, Frampton et Cranbourne, elles appuieront plutôt la candidature de Pouliot. (*Collectionscanada.gc.ca, Canada, province, Greffier de la couronne en chancellerie, John Lovell, Toronto, 1858*) Ainsi, les conservateurs de Georges-Étienne Cartier (1814-1873), dont le parti avait été fondé en 1855, sortiront vainqueurs des élections dans le Bas-Canada pour former un ministère avec Macdonald dans le Haut-Canada, en vue de la gouverne du Canada-Uni. Le journal *Le Canadien* écrira le 13 janvier 1858 : « ...Brown à la tête de sa colonne a pris pour drapeau à bas le catholicisme, mort aux institutions des Bas-Canadiens.

En effet, voilà le cri de ralliement des hommes qui osent s'appeler les libéraux du Haut-Canada ». L'ouverture de la 1^{ère} session du 6^e parlement aura lieu le 25 février 1858 mais le gouvernement Macdonald-Cartier sera renversé dès le 28 juillet suivant. Le ministère Brown-Dorion sera mis en place. Toutefois, sur une motion du député de Dorchester, Hector-Louis Langevin, ce gouvernement sera à son tour renversé. (Source : Assnat.qc.ca, Chronologie parlementaire depuis 1791, 1858) C'est ainsi que Hector-Louis Langevin allait débiter une longue carrière politique qui marquera à jamais le portrait politique du comté de Dorchester et du pays tout entier. (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, Appendice du 16^e volume des Journaux de l'Assemblée législative, 22, Vict., A 1858*) ; (*Histoire populaire du Québec,*

tome 3, Lacoursière 1995, pages 90-91)

En 1861, Langevin sera réélu sans opposition et en 1863, une chaude élection sera disputée par H.-L. Langevin contre Henri-Thomas Taschereau, fils de Jean-Thomas (fils), seigneur de Jolliet et autres lieux. Cette campagne sera marquée par l'intimidation et la corruption. Les conservateurs vont reprocher à Henri-Thomas Taschereau d'avoir amené à Sainte-Claire des fiers-à-bras qui vont déclencher des batailles épiques entre les cultivateurs de cette paroisse. (Source : *Dictionnaire biographique du Canada en ligne, Taschereau, Henri-Thomas, avocat, par Yves Hébert*).

La réélection de Sir Hector-Louis Langevin, député de Dorchester pour le Bas-Canada sera très difficile. Il réussira à défaire Henri-Thomas Taschereau par une faible majorité de 37 voix, arrachée de justesse après une lutte acharnée. Heureusement que la paroisse de Sainte-Claire lui avait fourni un bon appui grâce à 154 voix en sa faveur. Ainsi dans cette paroisse, 227 électeurs s'étaient rendu aux urnes sur une possibilité de 332 inscrits... le plus grand nombre de votes enregistrés pour une seule paroisse, dans tout le comté de Dorchester. Lors du décompte, les paroisses de Sainte-Claire et Sainte-Hénédine avaient été les deux seules à donner une majorité à Langevin. (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, Documents de la session, numéro 48, volume #1, 27, Vict., A 1863*)

Les élections de 1863 se seront déroulées dans un contexte où une crainte de plus en plus évidente se dresse par rapport aux États-Unis. Le discours de certains Américains prône l'annexion du Canada par les États-Unis et un projet de Loi en ce sens sera même adopté par ce pays deux ans plus tard.

C'est pourquoi les discussions entourant la création de la Confédération canadienne vont débiter incessamment. De grands débats viendront teinter le paysage politique de Dorchester dans les prochains mois, car leur député est délégué à l'importante conférence de Québec, en octobre 1864. Hector-Louis Langevin sera l'un des acteurs

clefs du regroupement des quatre provinces : Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse en vue de la formation éventuelle de la Confédération canadienne.

BELLECHASSE (1854-1866)

Faisant suite aux modifications de la carte électorale effectuées en 1853, la circonscription de Bellechasse comprend dorénavant les paroisses de Beaumont, Saint-Michel, Saint-Vallier, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Raphaël, Saint-Lazare et une partie des townships d'Armagh et de Buckland, et les townships de Mailloux, Roux, Bellechasse et Daaquam.

Octave-Cyrille Fortier est élu député conservateur de Bellechasse à une élection partielle le 17 octobre 1854 et réélu lors de l'élection générale de 1858. Il est défait en 1861. Autorisé à pratiquer la médecine en novembre 1830, âgé de seulement 20 ans, c'est principalement à Saint-Gervais qu'il exerce sa profession. En janvier 1865, il devient sergent d'armes du Conseil législatif, poste qu'il occupe jusqu'en 1867.

La date précise de son décès est inconnue. Le successeur de Fortier est le député rouge (libéral) Édouard Rémillard né à Saint-Gervais, le 9 janvier 1830. Ce fils de forgeron est admis au Barreau en 1856, après des études classiques au Petit Séminaire de Québec. Il pratiqua le droit à Québec et fut même syndic du Barreau du district de Québec. Lors de l'élection de 1861, il devient député de Bellechasse et est réélu en 1863. En 1867, il est défait comme candidat libéral dans Bellechasse pour un poste à la Chambre des Communes.

Il subit une autre défaite, en 1871, comme candidat conservateur dans Bellechasse à l'Assemblée législative. De mai 1878 à janvier 1887, il est membre du Conseil législatif de la division de La Durantaye. Sa dernière fonction fut celle de registraire du district de Québec où il fut nommé en 1890. Rémillard est décédé à Québec le 29 juillet 1909, âgé de 79 ans.

1867 Le Canada est né

Depuis 1864, des discussions étaient en cours visant à réunir le Canada-Uni (Haut et Bas-Canada) avec les provinces anglaises du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, en vue de créer une confédération. Le député de Dorchester, Hector-Louis Langevin, solliciteur général du Canada-Uni était membre de la « Grande Coalition ». À ce titre, il avait participé activement aux trois grandes conférences : Londres, Charlottetown et Québec, devant mener à la création de la Confédération en 1867 et à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Un des éléments favorisant le rapprochement entre ces provinces était le non-renouvellement par les États-Unis du Traité de réciprocité (libre-échange) en vigueur depuis 1854. Cette Loi (Acte de l'Amérique du Nord britannique) sera finalement promulguée le 28 mars 1867 par le Parlement britannique et allait ainsi réunir le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario, à compter du 1er juillet 1867. Toutefois, l'adoption de la Proclamation royale créant le Canada avait été précédée de longues et pénibles discussions dans chacune des provinces concernées.

Ainsi, la province de Québec sera partagée en soixante et cinq (65) districts électoraux, comprenant les soixante et cinq (65) divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins du présent acte, un district électoral (fédéral) ayant droit d'élire un membre. La création du district électoral provincial donnera droit aussi à l'élection d'un membre. Le nouveau premier ministre du Canada sera John-A. Macdonald (1815-1891) et lord Monck conservera son poste de gouverneur général. Dans la foulée des nominations découlant de la création du Canada, Narcisse-Fortunat Belleau (1808-1894) est



Les Pères de la Confédération canadienne, en 1867

nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec, il est ainsi le premier Canadien français catholique à occuper ce poste prestigieux.

Le 15 juillet 1867, Pierre-J.-O. Chauveau (1820-1890) chef du parti Conservateur, est assermenté à titre de premier ministre de la province de Québec, partie prenante à cette nouvelle confédération canadienne. Chauveau sera également président du Conseil exécutif, secrétaire et registraire, ainsi que surintendant de l'Instruction publique.

DORCHESTER (1867-1874)

Le territoire du comté électoral fédéral de Dorchester sera borné au Nord-est par le comté de Bellechasse; au Sud-est par la ligne de la province (frontière des États-Unis), jusqu'à ce qu'elle rencontre les sources de la rivière Metgermette; au Sud par la dite rivière Metgermette jusqu'au township de Linière; au Nord-ouest par les lignes Nord-est et Nord du dit township de Linière, la ligne Sud-ouest des townships de Watford, Crambourne et Frampton, les limites Sud-est de la paroisse de Sainte-Marguerite et de la paroisse de Sainte-Hénédine, les limites Sud-ouest de la dite paroisse de Sainte-Hénédine, les limites Sud-est et Sud-ouest de la paroisse de Saint-Isidore, jusqu'à la rivière Chaudière; au Sud-ouest de la dite rivière Chaudière par les limites Sud-est, Sud-ouest et Nord-ouest de la paroisse de Saint-



John-A Macdonald, 1^{er} ministre du Canada en 1867

Bernard; au Nord-ouest par le comté de Lévis, tel que ci-dessus décrit. Le comté de Dorchester ainsi borné, comprendra les paroisses de Saint-Anselme, Saint-Isidore, Sainte-Clair, Sainte-Marguerite, Saint-Bernard, Sainte-Hénédine, partie des townships de Buckland et Metgermette, et les townships de East (Saint-Malachie) et West (Saint-Édouard) Frampton, Standon et son augmentation, Crambourne, Ware et Watford. (Source : Site internet du Parlement du Canada, Historique des circonscriptions depuis 1867) Les premières élections fédérales se tiendront simultanément avec celles



Le comté de Dorchester, après la Confédération de 1867

du Provincial. À Ottawa, les Libéraux-conservateurs de Sir John-A. Macdonald remporteront 101 des 181 sièges disponibles lors des élections ayant eu lieu entre le 7 août et le 20 septembre 1867. Dans la province de Québec, le parti ministériel Conservateur fait élire 51 députés avec 53% du vote et l'opposition libérale fera élire 13 députés avec 35 % du vote populaire. Sir Hector-Louis Langevin (1826-1906), avocat et rédacteur, l'un des Pères de la Confédération canadienne sera élu par acclamation, député conservateur du comté de Dorchester à la Chambre des communes. Toutefois, profitant d'une faille dans la Loi de 1867, Hector-Louis Langevin se portera aussi candidat aux élections provinciales afin de bénéficier d'un double mandat... la soif du pouvoir existant depuis toujours. Les élections provinciales de 1867 seront passablement mouvementées dans Dorchester car même si Hector-Louis Langevin avait été élu par acclamation au Fédéral, il n'en sera pas aussi facile au Provincial. Il devra se confronter à un adversaire de taille : Louis-Napoléon Larochelle (1834-1890), fils de Siméon Gautron dit Larochelle, un puissant industriel de Saint-Anselme.

Louis-Napoléon est aussi candidat conservateur, tout comme Langevin. Devant cette concurrence inattendue, Sir Langevin fera appel au support du secrétaire trésorier du Conseil de comté de Dorchester, Daniel Trachy de Sainte-Hénédine, afin de l'appuyer solidement dans sa campagne électorale. L'expérience de Langevin et ses précieux contacts auprès des maires de Dorchester l'emporteront finalement sur la fougue de Larochelle, grâce à une majorité de 202 voix... mais ce n'était que partie remise. Louis-Napoléon Larochelle prendra un jour sa revanche. (Source : *Société du patrimoine des beaucerons, Fonds du conseil de comté de Dorchester*)

C'est en 1871 que l'occasion va se présenter. Maire de Saint-Anselme depuis 1870, Louis-Napoléon Larochelle a toujours l'intention de devenir le représentant de Dorchester à la Chambre d'Assemblée, d'autant plus qu'une rumeur veut que l'honorable Hector-Louis Langevin se retire de la course dans la circonscription de Dorchester, pour entreprendre celle de Québec-centre. Langevin va faire cette importante révélation aux électeurs de Dorchester lors d'une réunion d'in-

vestiture tenue à Sainte-Claire à la fin d'avril 1871, devant un grand nombre de personnes réunies pour l'occasion. Le soir même, Louis-Napoléon Larochelle est choisi comme candidat conservateur dans Dorchester par les délégués des 2 397 électeurs inscrits. (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, Journal L'Opinion publique, journal illustré, volume 2, numéro 18, 4 mai 1871*). Le candidat Larochelle est fort bien connu dans le comté mais surtout auprès des maires de la région qu'il côtoie régulièrement. Il leur a fait part d'un ambitieux projet visant à doter la région d'un chemin à lisses (chemin de fer) qui traverserait la vallée de l'Etchemin en passant par Saint-Anselme, pour rejoindre la Beauce et les États-Unis par la suite. Sa prestance fera en sorte qu'aucun adversaire n'osera l'affronter. Il sera élu par acclamation et réélu pour un deuxième mandat en 1875.

BELLECHASSE (1867-1875)

Le territoire du comté de Bellechasse comprend alors les paroisses de Beaumont, Saint-Michel, Saint-Vallier, Saint-Raphaël, Saint-Charles, Saint-Gervais, Saint-Lazare, la partie Sud-ouest du township d'Armagh, et la partie du township de Buckland, au Nord-est du sixième rang dudit township, et les townships de Mailloux, Roux, Bellechasse et Daaquam. Louis-Napoléon Casault devient le premier député élu dans la circonscription fédérale de Bellechasse après l'entrée en vigueur de la Confédération. Né le 10 juillet 1822, à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, il est admis au Barreau du Bas-Canada en février 1847 et exerce sa profession à Québec. D'abord député de Montmagny à l'Assemblée législative du Canada-Uni, de 1854 à 1858, Casault est élu député conservateur de Bellechasse, en 1867, par 312 voix de majorité sur son adversaire libéral Édouard Rémillard. Il démissionne le 15 juillet 1870 pour devenir juge de la Cour supérieure du Québec. Le 3 octobre 1894, Casault est nommé juge en chef de la Province de Québec, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en septembre 1904. Il décède à Québec le 18

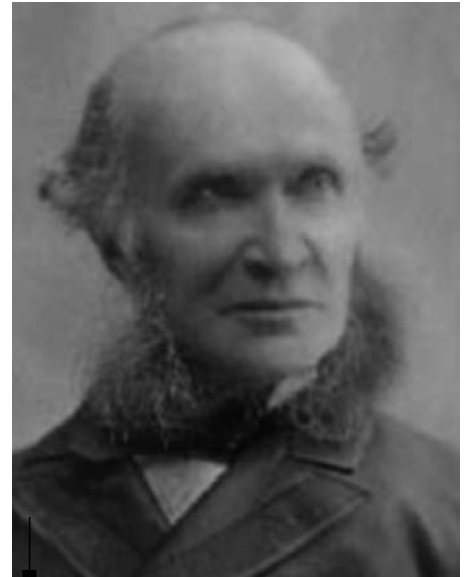


Louis-Napoléon Larochelle, député de Dorchester

mai 1908 à l'âge de 85 ans. Également né à Saint-François, en 1823, l'avocat Téléphore Fournier est élu sans opposition député fédéral de Bellechasse, sous l'étiquette libérale, lors de l'élection partielle du 15 août 1870. Il est facilement réélu en 1872, 1873 et 1874. Entre 1873 et 1875, Fournier est successivement ministre du Revenu, de la Justice et Procureur général dans le cabinet du Premier ministre du Canada, Alexander Mackenzie. Le 9 octobre 1875, il quitte le domaine politique pour devenir juge à la nouvelle Cour suprême du Canada. Fait à signaler, Fournier fut aussi député de Montmagny à l'Assemblée législative du Québec, de 1871 à novembre 1873, en vertu du double mandat qui prévalait alors. Il est décédé à Ottawa le 10 mai 1896, à l'âge de 72 ans et 9 mois.

Sur la scène provinciale, c'est le libéral Onésime Pelletier qui réussit à se faire élire premier député de Bellechasse à l'Assemblée législative en 1867. Né à Lavaltrie, le 5 avril 1833, Pelletier est médecin à Saint-Charles, ce qui a sans doute favorisé son élection contre le

candidat conservateur Marcel Chabot, par une majorité de 77 voix. Réélu par une confortable majorité en 1871, il subit la défaite aux mains du conservateur Pierre Fradet, en 1875, et décède à Saint-Charles, le 2 avril 1881, âgé de 47 ans et 11 mois.



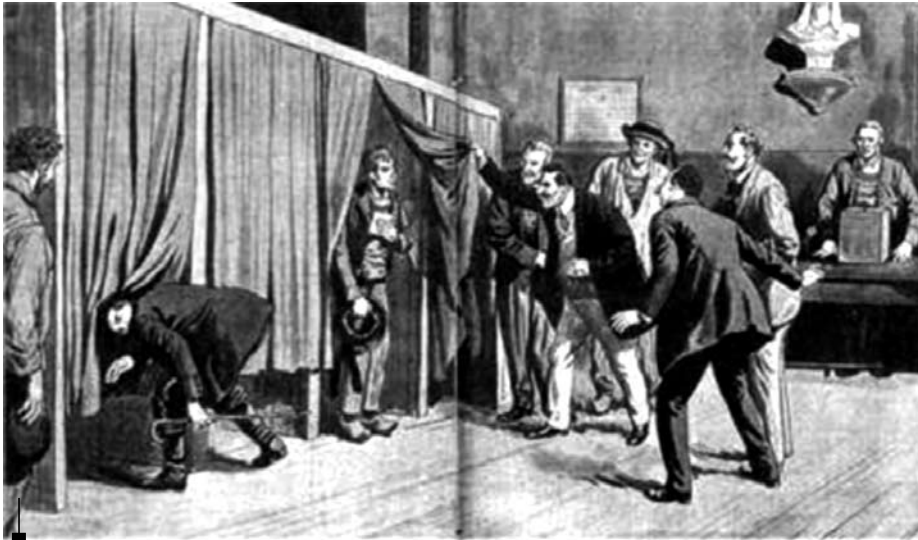
Louis-Napoléon Casault, député de Bellechasse



Le pont de glace, entre Québec et Lévis au 19^e siècle, photo tirée de *Québec, Quatre siècles d'une capitale*, Publications du Québec, p.350

1874

Le vote secret au pays



Depuis 1874, le vote était secret et s'exprimait dans l'isoloir

En 1872, c'était la première fois, depuis l'Acte d'Union de 1791 et l'établissement des comtés électoraux, que des « polls » étaient tenus dans chacune des villes et chacun des villages de la province de Québec et du Canada tout entier. Toutefois, les bulletins de vote n'existent pas encore... ils ne feront leur apparition qu'à partir de 1874.

Sur le plan de l'expression de la démocratie, l'année 1874 sera marquée principalement par l'adoption d'un projet de loi issu du gouvernement fédéral visant à rendre le vote secret lors des élections générales ou partielles. En effet, depuis 1792, le vote se tenait à main levée et était sujet à bien des controverses tant chez les candidats, partisans, scrutateurs que chez certains curés de l'époque. Cette nouvelle façon de voter, à l'aide du bulletin pré-imprimé aux noms des candidats en lice, fonctionnera relativement bien dès son entrée en vigueur. Bien des batailles et ter-

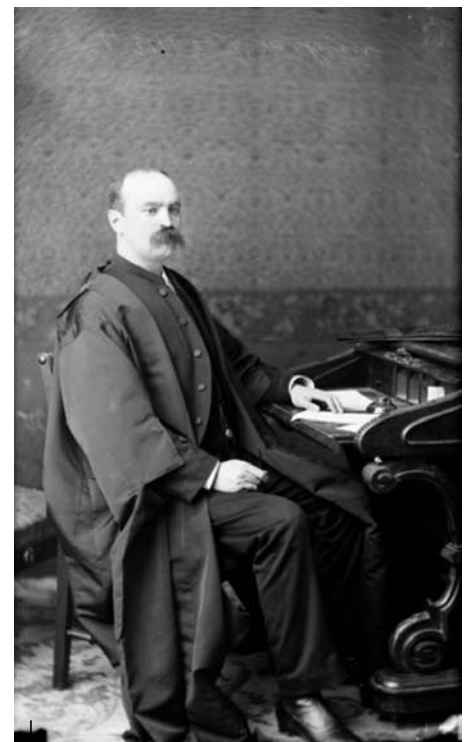
giversations seront évitées grâce à cette procédure. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, c'est aussi en 1874 qu'une nouvelle loi électorale du Québec abolit le double mandat.

DORCHESTER (1874-1886)

Dans Dorchester, le départ de Langevin va laisser la place à un gars du comté... François-Fortunat Rouleau, fils de son grand ami, François Rouleau, notaire public de Sainte-Claire. Ce jeune homme, âgé d'à peine 25 ans, se présente à titre de candidat libéral-conservateur à la Chambre des communes. Il va affronter un adversaire tenace, Ed-Hospice Marceau, ancien postillon assurant le service de la « malle » entre Saint-Henri et Sainte-Claire, vers le milieu du XIXe siècle. Résidant de Saint-Henri-de-Lauzon, Marceau est marchand de cette paroisse et président de la Société d'agriculture du comté de Lévis. À ce moment, on doit préciser que la fibre « Dorchester » n'est pas complètement disparue chez plusieurs

citoyens de Saint-Henri qui ont fait partie de ce comté jusqu'en 1853. Il en est ainsi du sieur Ed-Hospice Marceau, candidat libéral, lui qui avait déjà tenté sa chance contre Hector-Louis Langevin dans le comté, en 1872.

En cette première élection générale tenue à vote secret à la fin de janvier 1874, François-Fortunat Rouleau deviendra le deuxième député fédéral de Dorchester depuis la Confédération grâce à une mince majorité de 21 voix sur son adversaire Marceau. Il fallait s'en douter, l'élection de Rouleau sera contestée par le candidat défait, Ed-Hospice Marceau. Celui-ci prétend que le député Rouleau a commis une fraude électorale. Par précaution, l'élection de Rouleau sera annulée laissant ainsi le siège de Dorchester vacant.



François-Fortunat Rouleau, avocat

Suite à un important procès tenu en 1875 et mené par les juges Napoléon Casault, Henri-Elzéar Taschereau et Ulric-Joseph Tessier, le député Rouleau sera blanchi de toutes accusations. Or, les allégations tenues par le pétitionnaire Marceau se retourneront contre lui. Dans le cadre du procès, il sera mis en preuve que le candidat Marceau avait rendu disponibles, à ses frais aux électeurs du comté, des « maisons d'entretien » (auberges ou tavernes) en vue de soudoyer les « voteux », ce qui est contraire à la Loi électorale. Marceau sera reconnu coupable de fraude et déclaré inéligible pour la prochaine élection fédérale.

Afin de combler le poste vacant dans Dorchester, les élections partielles seront tenues à la mi-décembre 1875 et Rouleau affrontera cette fois, le docteur Alfred Morissette, maire de Ste-Hénédine. (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, journal L'Opinion publique, vol. 6, #11, 18 mars 1875*) : (*Bibliothèque et archives du Canada, Débats de la Chambre des communes, 3^{ième} session, 3^{ième} Parlement, 1876, pages 713-714*)

Au terme d'une honnête et « civilisée » campagne électorale, le jeune Fortunat Rouleau de la paroisse de Sainte-Claire sera réélu député de Dorchester à la Chambre des communes lors des élections partielles du 14 décembre 1875. Cette fois, Rouleau obtiendra une confortable majorité de 446 voix sur son adversaire politique, le Docteur Alfred Morissette. Pour le député Rouleau, après le difficile épisode de 1874, tout était maintenant rentré dans l'ordre. (Source : *Parlement du Canada, historique de la circonscription de Dorchester*) : (*Bibliothèque et archives du Canada, Débats de la Chambre des*

communes du Canada, 5^{ème} session, 3^{ème} Parlement, 41, Vict., A 1878, page 44)

Mais certains sont « durs de comprenure » comme on dit dans Dorchester. Aux élections fédérales de 1878, Ed.-Hospice Marceau revient à la charge afin de se mesurer à nouveau contre François-Fortunat Rouleau. Il subira toute une raclée devant l'organisation maintenant bien rodée de Rouleau. Plus de 700 voix sépareront les deux belligérants. Le député Rouleau va finalement demeurer en poste jusqu'en 1882.

Par ailleurs, un nouveau visage va apparaître en 1878 dans la course au titre de député provincial du comté de Dorchester. En effet, le député Louis-Napoléon Laroche, élu sans opposition en 1871 et 1875, décide de ne pas se représenter. Il laisse ainsi la porte toute grande ouverte à l'un des ses concitoyens, Nicodème Audet, marchand de la paroisse de Saint-Anselme et commissaire recenseur du comté de Dorchester en 1871.

Dans cette course à la députation de Dorchester, le conservateur Nicodème Audet, devra faire face à deux autres candidats : Moïse Paradis et Laurent Gagnon. Ce dernier, un résidant et marchand de Sainte-Hénédine, est bien connu dans la région puisqu'il possède le pont à péage enjambant la rivière Etchemin, situé à la hauteur du village de Sainte-Claire. Après une chaude lutte ayant son dénouement le 1er mai 1878, Nicodème Audet deviendra le nouveau député de Dorchester à l'Assemblée législative de Québec, grâce à une majorité de 810 voix sur son plus proche adversaire, Moïse Paradis. (Source : *Bibliothèque et archives du*

Canada, journal L'Opinion publique, journal hebdomadaire illustré, volume #9, numéro 20, 16 mai 1878) Cependant, ces élections provinciales de mai 1878 vont aussi créer un réel précédent. Pour la première fois depuis la Confédération, la province de Québec va connaître un gouvernement minoritaire. En cette journée du 1^{er} mai 1878, les électeurs vont élirent 32 conservateurs dont Nicodème Audet, député de Dorchester, mais aussi 31 députés libéraux et 2 indépendants. L'honorable H.-G. Joly de Lotbinière sera appelé à former le nouveau gouvernement avec l'appui de deux conservateurs indépendants, dont l'un est Arthur Turcotte, député de Trois-Rivières. Turcotte sera nommé à la présidence de la Chambre et assurera pendant plusieurs mois le maintien du premier ministre Joly de Lotbinière au pouvoir, soit jusqu'au 29 octobre 1879. Il faudra attendre près de 130 ans avant qu'une telle situation ne se reproduise. Ce n'est qu'en 2007, avec l'élection du gouvernement minoritaire de Jean Charest, que le Québec se retrouvera à nouveau dans une situation d'instabilité politique similaire.

En ce qui concerne Nicodème Audet, il sera réélu en 1881 après une victoire décisive sur Ls.-Napoléon Laroche, celui-ci tentait un retour en politique après sa débandade dans l'expérience du Québec Central. Le député Audet quittera définitivement ses fonctions en 1886 pour être nommé plus tard, en 1892, conseiller législatif de la division Lauzon.

Pendant ce temps, en 1882, voilà qu'un troisième résidant de la paroisse de Sainte-Claire,

le docteur Charles-Alexander LeSage, se présente aux élections générales fédérales récemment déclenchées par le Premier ministre Conservateur, Sir John-Alexander Macdonald.

Né en 1843, le docteur LeSage est installé à Sainte-Claire depuis 1866. Il s'est impliqué au conseil municipal de la paroisse à titre de conseiller ainsi qu'à la commission scolaire locale. Il visite les malades dans plusieurs paroisses des alentours dont celles de Saint-Malachie, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Édouard-de-Frampton et de Saint-Odilon-de-Cranbourne. Il est donc bien connu et apprécié dans une grande partie du comté de Dorchester. Il sera élu sans opposition à titre de député fédéral de Dorchester et demeurera en poste jusqu'en 1887.

Mais au début de l'automne 1886, la mort de Louis Riel n'est pas encore effacée. On discute fort de patriotisme et de liberté. Certains conseils municipaux de Dorchester étaient intervenus afin d'éviter la pendaison à Louis Riel, mais rien n'y fit. Voilà donc que sur la scène politique provinciale, les élections générales d'octobre 1886 déclenchées par le premier ministre conservateur John-Jones Ross permettront de faire élire Louis-Napoléon Larochelle. Son adversaire de toujours, Nicodème Audet, ne s'était pas présenté. Candidat du Parti conservateur, L.-N. Larochelle revient à nouveau sur la scène politique après avoir été député de Dorchester de 1871 à 1878. Le député Larochelle est aussi maire de Saint-Anselme et préfet du comté de Dorchester depuis 1881. Son influence est grande dans le milieu puisqu'il

possède aussi un moulin à scie, une fonderie et une fabrique de textile. Il faut préciser que les municipalités de Sainte-Claire et de Saint-Anselme ont un poids politique très important à cette époque dans le comté puisque le député fédéral de Dorchester, le docteur Charles-Alexander LeSage, réside dans la première alors que le député provincial du même comté, L.-N. Larochelle, réside dans la seconde.

BELLECHASSE (1875-1890)

Le troisième député à se faire élire député de Bellechasse à la Chambre des communes depuis la Confédération est Joseph-Godric Blanchet, né à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud le 7 juin 1829. Après des études classiques au Petit Séminaire de Québec et au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il devient médecin en 1850. Le parcours politique de Blanchet peut certainement être qualifié d'original. Tout en pratiquant la médecine, d'abord à Saint-Nicolas, puis dans la paroisse Notre-Dame de Lévis, il devient maire de cette municipalité de 1855 à 1861.

Blanchet est élu député de Lévis dans la Chambre d'Assemblée du Canada-Uni, en 1861, à titre de Libéral-conservateur, poste qu'il occupe jusqu'à l'avènement de la Confédération. En 1867, de la même façon que son collègue Langevin dans Dorchester, il se fait élire député de Lévis sur les scènes fédérale et provinciale. Réélu à Québec en 1871 et à Ottawa l'année suivante, Blanchet exerce l'importante fonction d'orateur (président) de l'Assemblée législative pendant près de 8 ans (décembre 1867 à novembre 1875). En 1874, suite à l'abolition du double man-

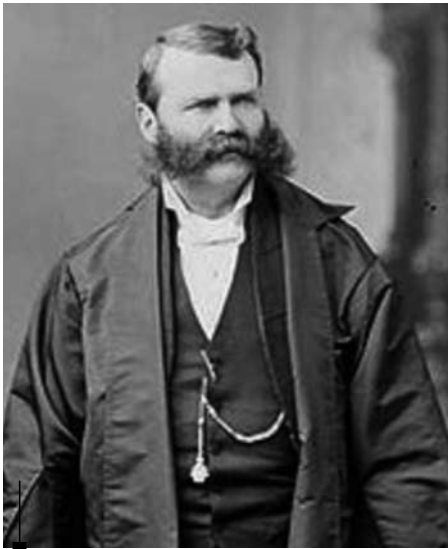
dat, il avait choisi Québec. Défait dans Lévis par le libéral Étienne-Théodore Paquet à l'élection provinciale de 1875, il fait un retour sur la scène fédérale, mais cette fois, comme député conservateur de Bellechasse, lors de l'élection partielle du 23 novembre 1875.

A l'occasion de l'élection générale fédérale du 17 septembre 1878, Blanchet choisit de se faire réélire dans Lévis. Et, du 13 février 1879 au 18 mai 1882, il assume la présidence de la Chambre des communes, devenant ainsi le seul parlementaire à avoir présidé les deux Parlements. Le 4 octobre 1883, il quitte sa fonction de député fédéral de Lévis pour devenir percepteur des douanes au Port de Québec. Il décède à l'âge de 60 ans, le 1er janvier 1890.

Les deux successeurs de Joseph-Godric Blanchet sur le siège de Bellechasse à la Chambre des communes ont laissé très peu de traces de leur passage en politique fédérale. Ayant tous deux exercé la profession d'avocat à l'extérieur



L'honorable Nicodème Audet, nouveau député de Dorchester



Joseph-Godric Blanchet,
député de Bellechasse

du comté, ces personnages ne semblent pas avoir entretenu des liens étroits avec les électeurs de la circonscription qu'ils ont tour à tour représentés à Ottawa, de 1878 à 1896.

En 1878, c'est le libéral Achille Larue qui succède au docteur Blanchet comme député de Bellechasse à la Chambre des communes. La carrière politique de cet avocat, né le 27 octobre 1849, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, fut brève car son élection fut déclarée nulle en 1881. Il est décédé le 1er mai 1922.

Quant au Conservateur Guillaume Amyot, qui avait été défait par Achille Larue, en 1878, il réussit à se faire élire député fédéral de Bellechasse lors de l'élection partielle du 19 mars 1881, par la faible marge de 31 voix. Il fut réélu sans interruption lors des élections générales de 1882, 1887 et 1891. Né à Saint-Gervais, le 9 décembre 1842, il est décédé en fonction le 30 mars 1896, à l'âge de 53 ans.

Entre-temps, en 1882, une modification à la carte électorale

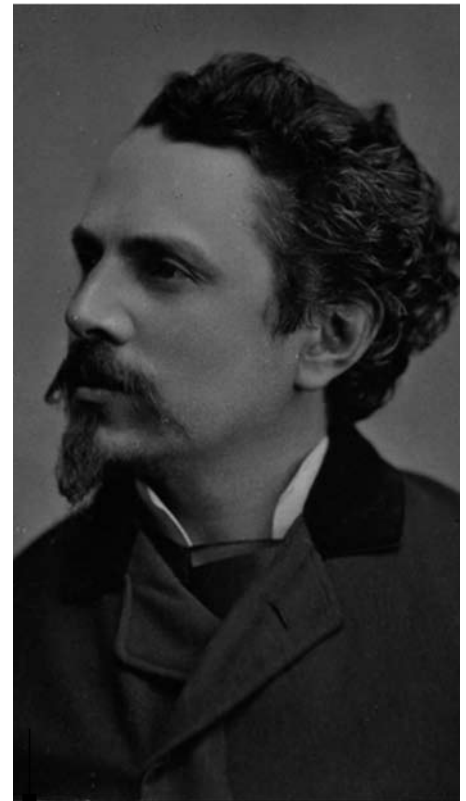
fédérale détache du comté de Bellechasse la partie Nord-est du canton d'Armagh et la partie Nord-est du canton Mailloux pour être annexées au comté de Montmagny.

Lors de l'élection provinciale du 7 juillet 1875, c'est un personnage fort original que les Bellechassois élisent, par une majorité de 252 voix, pour les représenter à Québec. Né à Saint-Gervais, le 20 septembre 1833, Pierre Fradet est menuisier de profession. Comme député conservateur, il s'avère être «un véritable moulin à paroles et quand ses arguments étaient épuisés, il se servait de ses poings pour retrouver l'inspiration». Défait par l'agriculteur libéral Pierre Boutin en 1878, Fradet gagna aussi sa subsistance comme plongeur au Port de Québec et boxeur. (Source : *Des Cadiens ... aux Gervasiens, 1780-1980*). Il est décédé à Québec, le 27 juin 1910, à l'âge de 76 ans.

FAUCHER de SAINT-MAURICE

Après Augustin-Norbert Morin, Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice est assurément l'autre parlementaire ayant représenté Bellechasse qui s'est le plus distingué au cours du 19^e siècle. Né à Québec, le 18 avril 1844, dans une famille aisée (son père Narcisse-Constantin Faucher était avocat et seigneur de Beaumont et de Vincennes), Faucher fait la majeure partie de son cours classique au Petit Séminaire de Québec pour ensuite le terminer à Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour cause d'indiscipline.

C'est véritablement l'originalité de son parcours personnel qui démarque Faucher. D'abord, à l'âge de 18 ans, il publie, sous



Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse

un pseudonyme, une brochure portant sur l'organisation militaire «des Canadas». Dans la dédicace de ce modeste ouvrage littéraire, il en profite pour se donner de la prestance en ajoutant «de Saint-Maurice» à son nom de famille.

Attiré par le domaine militaire, Faucher de Saint-Maurice s'enrôle, en 1863, dans le corps expéditionnaire français pour aller combattre au sein des troupes de l'empereur Maximilien. Il y restera deux ans avant de revenir s'installer définitivement à Québec où la situation politique est fébrile avec la naissance de la Confédération canadienne. C'est dans ce nouveau contexte qu'il est nommé, en 1867, greffier des projets de loi d'intérêt privé du Conseil législatif. Au cours des 14 années qui suivent, le greffier profite de ses nombreux moments libres pour mettre ses ta-

lents littéraires et journalistiques à contribution.

Entre 1867 et 1881, la situation privilégiée de Faucher de Saint-Maurice lui permet ainsi de rédiger une série d'ouvrages qu'il publie sous forme de contes, d'essais, de critiques littéraires et de récits de voyages. Ses talents d'essayiste et de conteur sont largement reconnus par ses contemporains puisque plusieurs de ses publications deviennent de véritables succès de librairie.

À la surprise de ses proches, Faucher de Saint-Maurice décide de plonger dans la politique active en se faisant élire député conservateur de Bellechasse à l'occasion de l'élection générale du 2 décembre 1881. Sa majorité est de seulement 30 voix sur son adversaire, le libéral sortant Pierre Boutin. Le 14 octobre 1886, il

l'emporte de nouveau difficilement avec un écart de 23 votes sur le candidat libéral Charles Langelier et siège à l'Assemblée législative jusqu'en 1890.

Pendant ses deux mandats parlementaires, les talents de Faucher de Saint-Maurice comme habile littéraire et fin causeur l'amènent souvent à représenter le Québec, et même la Canada, à l'étranger. Il voyage beaucoup. Les provinces maritimes, l'Italie, la France et l'Afrique du Nord font notamment partie de ses pérégrinations, entre 1881 et 1888. Ses nombreux contacts le désignent naturellement comme ambassadeur auprès des visiteurs étrangers qui séjournent au Québec.

Peu accaparé par sa fonction de représentant de Bellechasse à l'Assemblée législative, Faucher collabore régulièrement à certains journaux de l'époque : *Le Journal*

de Québec, Le Canadien, La Presse et L'Événement, à titre de rédacteur ou de journaliste. En 1881, il est nommé par la France chevalier de la prestigieuse Légion d'honneur et participe activement à la création de la Société royale du Canada.

Battu au scrutin général de mai 1890, Faucher de Saint-Maurice se retrouve à l'emploi du Conseil législatif à titre de greffier des procès-verbaux tout en poursuivant son travail journalistique comme chroniqueur auprès de certaines publications, jusqu'à son décès survenu le 1^{er} avril 1897, à l'aube de ses 53 ans. On peut certainement affirmer que sa carrière littéraire fut de beaucoup supérieure à son rayonnement politique. (Source : Site internet, *Dictionnaire biographique du Canada, Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, par Kenneth Landry*).



Le «village» de Larochelle, à Saint-Anselme, au XIXe siècle.

1887

Honoré Mercier : nouveau premier ministre de la province de Québec

Voilà maintenant quatre ans (1883) que l'on s'interroge sur le droit de vote des femmes car dans la nouvelle Loi fédérale, on définit la personne ayant le droit de vote, de la façon suivante : « ...une personne mâle, incluant un Indien, mais excluant une personne de race mongole ou chinoise ». Ainsi, ce ne sera pas demain la veille que les femmes obtiendront ce droit. Bien que le mouvement des suffragettes soit très actif... elles devront attendre 1919.

Une condition sine qua non régissait le droit de vote au pays. Il fallait aussi être propriétaire de biens immobiliers d'une valeur de 300 \$ dans les villes, et de 200 \$ en milieu rural, pour avoir le droit d'exprimer son opinion politique sur un bulletin de vote. Dans le même ordre des choses, les locataires pouvaient avoir droit de vote si leur bail annuel était supérieur à 30 \$ en ville et 20 \$ en campagne.

Mais à ce moment précis de la campagne électorale, un débat fait rage au pays : la prohibition. Selon certains : « ...il faut abattre le fléau de l'intempérance ! ». (Source : *Bibliothèque et archives du Canada, Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes du Canada, première session du sixième Parlement, 50-51, Vict., volume XXIV, 31 mai au 23 juin 1887*)

DORCHESTER (1887-1900)

C'est à l'intérieur de ces règles et préoccupations électorales que se tiendra le scrutin fédéral de 1887, au moment où le député résidant de Sainte-Claire, le docteur Charles-Alexander LeSage, se voit confronté à un avocat et agriculteur de Sainte-

Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, Henri-Jules Juchereau Duchesnay. Ce dernier se présentait sous la bannière du Parti nationaliste. Les discussions sont particulièrement vives dans le comté de Dorchester alors que le candidat Juchereau prône la tempérance... mais certainement pas l'abstinence.

Au terme du vote, le gouvernement conservateur du premier ministre John-A. Macdonald conservera le pouvoir mais le docteur LeSage devra s'avouer vaincu. Il ne récoltera que 1089 voix contre 1565 pour son adversaire Henri-Jules Juchereau Duchesnay. Malheureusement, le nouveau député de Dorchester ne sera pas longtemps sur les bancs de la Chambre des communes puisqu'il va mourir subitement le 6 juillet 1887, moins de quatre mois après son élection. Il était âgé d'à peine 42 ans.

Six mois plus tard, le comté de Dorchester sera à nouveau représenté par les conservateurs après cette brève apparition du nationaliste Duchesnay. Lors de l'élection partielle du 7 janvier 1888, Honoré-Julien Jean-Baptiste Chouinard (1850-1928) sera élu par acclamation et porté au pouvoir comme député de Dorchester à la Chambre des communes. (Source : *Séminaire de Québec ; Fonds H.-J.J.-B. Chouinard 1886-1918*) Parmi ces quelques apparitions dans le comté de Dorchester, on pourra noter sa présence à Sainte-Claire le 7 octobre 1888, lors de la bénédiction des cloches par le cardinal Taschereau mais aussi à Saint-Malachie, le 29 janvier 1891, à l'occasion des noces d'argent du Révérend T.-P. Bégin, curé de l'endroit. H.-J.J.-B.

Chouinard ne sera pas candidat aux élections de 1891, année de la mort de l'honorable John-A. Macdonald, premier ministre du Canada, décédé en poste après une quatrième victoire consécutive. Cette année-là, le docteur Cyrille-Émile Vaillancourt, de la paroisse de Saint-Anselme, prendra la relève à titre de député nationaliste de Dorchester à la Chambre des communes. Vaillancourt va demeurer en place jusqu'en 1896 et remplacé à son tour par Jean-Baptiste Morin, conservateur, maire de Sainte-Hénédine, préfet du conseil de comté de Dorchester de 1892 à 1895. Morin sera en poste jusqu'en 1908.

Mercier à Ste-Claire pour défendre son candidat... et son honneur

Par ailleurs dans la province de Québec, Honoré Mercier vient tout juste d'entrer en fonction à titre de premier ministre libéral, le 27 janvier 1887, suite aux élections générales d'octobre 1886. Il avait dirigé les libéraux et certains nationalistes (des conservateurs mécontents) vers la victoire. Alors qu'il était chef de l'opposition, Mercier avait beaucoup tablé sur l'affaire Riel pour se faire un capital politique. Comme nous l'avons vu antérieurement, Louis-Napoléon Larochelle avait été élu dans Dorchester au cours de ces mêmes élections. Toutefois, Larochelle démissionnera en 1888 afin de devenir conseiller législatif de la division Lauzon. Il va mourir à Saint-Anselme, en octobre 1890, à l'âge de 55 ans.

L'honorable Mercier sera un chef très populaire et très apprécié des électeurs. Pour certains, il est l'idole de la province. Il fait la promotion



Honoré Mercier, démis de ses fonctions de premier ministre, le 16 décembre 1891

de l'agriculture et de la colonisation et s'adjoint le désormais célèbre curé Labelle à titre de sous-ministre. L'honorable Honoré Mercier va remettre une terre de 100 acres à tous les pères de famille de douze enfants et plus... vivants. C'est sous son règne que sont développées les écoles du soir, en plus de créer le « mérite agricole ». À cette occasion Mercier avait déclaré : « Dans certains pays, on couronne les généraux qui ont gagné de grandes batailles et bien servi leur souverain ; pour obtenir ces couronnes ils ont dû marcher dans le sang de leurs semblables, dévaster les campagnes, brûler les villes, et jeter le deuil dans des milliers de familles.(...) Au lieu de tuer pour vous rendre illustres, vous donnez la vie ;(...) au lieu de dévaster les champs, vous embellissez, et au lieu de brûler les villes, vous aidez à les construire ; au lieu d'en chasser les habitants, vous les nourrissez ; au lieu de jeter le deuil dans les

familles, vous y apportez l'honnête aisance. » (Source : Bibliothèque et Archives Canada, L'Archiviste, Les médailles du mérite agricole du Canada, par Norman N. Willis, page 3). Le premier concours du Mérite agricole se tiendra donc en 1890 et sera présidé par H.-G. Joly de Lotbinière. Les premières années au pouvoir d'Honoré Mercier seront exceptionnelles, profitables et bienfaitantes. Toutefois, il n'en sera pas ainsi par la suite.

Lors des élections générales du 17 juin 1890, Mercier sera réélu avec 42 sièges pour le Parti national contre 27 pour les Conservateurs. Sept députés sont indépendants. Suite à la démission de Louis-Napoléon Laroche en 1888, Louis-Philippe Pelletier avait été élu député conservateur de Dorchester à la Chambre d'assemblée. Pelletier va à nouveau remporter l'élection de 1890, cette fois contre l'avocat Alphonse Bernier. Un important scandale viendra marquer la carrière politique de l'honorable Mercier. L'affaire de la Baie des Chaleurs causera sa perte. À la fin de 1891, la situation est intenable. Le premier ministre Honoré Mercier est démis de ses fonctions par le lieutenant-gouverneur Sir Auguste-Réal Angers, après qu'un rapport gouvernemental eut conclu que son gouvernement avait détourné des fonds publics.

En conséquence, le chef de l'opposition conservatrice, Charles-Eugène Boucher de Boucherville, avait été nommé premier ministre. Or, son parti était minoritaire à la Chambre d'Assemblée, c'est pourquoi, Boucher de Boucherville avait été obligé de déclencher des élections hâtives devant se tenir dans la province de Québec, le 8 mars 1892. En raison des graves accusations pesant contre lui, l'ex premier ministre Mercier sentait le besoin de s'expliquer sur les allégations qui pesaient contre lui.



Louis-Alexandre Taschereau, candidat défait dans Dorchester en 1892

Une opportunité s'offre à lui à la fin de janvier 1892.

Louis-Alexandre Taschereau, fils de Jean-Thomas (fils) avait annoncé sa candidature dans le comté de Dorchester dans le but d'affronter Louis-Philippe Pelletier, député du comté et l'homme fort du parti Conservateur à ce moment. Taschereau avait planifié, avec les organisateurs du parti, un important ralliement à Sainte-Claire le 28 janvier 1892 dans le cadre d'un débat contradictoire avec le candidat Pelletier. Quelques jours auparavant, Louis-Philippe Pelletier avait lancé son propre journal *Le Matin* sous la plume d'Eugène Rouillard, anciennement de *L'Événement*. Ce moyen lui permettait d'y manifester ses idées et celles de ses amis politiques dont Philippe Landry, le docteur Samson et Jean-Paul Tardivel. (Source : *Journal Le Canadien*, mercredi 13 janvier 1892)

Ces « parlements », comme on les appelle à l'époque, permettent aux partis de confronter leurs adversaires et de tenter, coûte que coûte, de sortir vainqueur de cette joute oratoire, généralement tenue en plein air sur la place de l'église. C'est généralement le député sortant qui prenait l'initiative d'organiser le débat contradictoire. Par ailleurs, les candidats en présence prenaient entente sur la durée de leur élocution et le temps à partager sur la tribune montée à cette fin. Le temps se distribuait généralement de la façon suivante : 30 minutes par candidat et un droit de réplique de 10 minutes à la fin. Du temps était aussi réservé pour les orateurs invités. L'ex-premier ministre Mercier choisira donc ce moment privilégié pour venir appuyer son candidat Taschereau, mais surtout, pour venir donner sa version des faits concernant les accusations pesant contre lui et son parti, sachant très bien que de nombreux journalistes seraient présents pour l'occasion. Suite à l'annonce de cette nouvelle dans les journaux, toute la province aura les yeux rivés sur la paroisse de Sainte-Claire de Dorchester.

Tout comme celle de Saint-Anselme avec Louis-Napoléon Larochelle,



Thomas Chapais, éditeur du *Journal des campagnes*

Nicodème Audet et Cyrille-Émile Vaillancourt, la paroisse de Sainte-Claire avait un énorme poids politique puisqu'elle avait déjà envoyé deux députés à la Chambre des communes : François-Fortunat Rouleau, avocat (1874-82), et Charles-Alexander LeSage, médecin (1882-87). Voilà pourquoi Louis-Philippe Pelletier, député conservateur sortant dans Dorchester, avait choisi d'ouvrir sa campagne à Sainte-Claire et d'y tenir un « parlement » monstre, afin de bien camper sa candidature dans une paroisse aux fondements « conservateurs » particulièrement solides. Mais c'était sans compter sur l'agressivité des libéraux de Mercier et de son candidat Taschereau dans Dorchester.

En effet, Louis-Alexandre Taschereau était bien connu des gens de Sainte-Claire. Il était le procureur de l'ancien maire de Sainte-Claire, François Gosselin (1887-90) mais aussi et surtout, fils du juge Jean-Thomas Taschereau (jr.), seigneur de Jolliet et grand collaborateur et donateur de la paroisse de Sainte-Claire. Comme les deux opposants avaient de très bonnes raisons



Le député de Dorchester, Louis-Philippe Pelletier

d'être à Sainte-Claire, ce débat contradictoire allait être historique.

Non seulement le candidat Libéral, Louis-Alexandre Taschereau et le candidat conservateur, Louis-Philippe Pelletier allaient monter sur l'estrade pour ce débat contradictoire mais en plus, on allait y retrouver des figures politiques de grande envergure. La population de Sainte-Claire, du comté de Dorchester tout entier, mais aussi de nombreux supporteurs de la ville de Québec était attendue en grand nombre pour écouter l'un des plus grands tribuns de l'époque, nul autre que l'honorable Honoré Mercier (1840-1894), premier ministre sortant de la province de Québec. Évincé de l'Assemblée législative le 16 décembre précédant, Mercier avait d'importantes choses à déclarer.

Honoré Mercier est un avocat, journaliste et politicien aguerri. Il avait été l'un des premiers à défendre l'autonomie provinciale à l'intérieur de la confédération de la Puissance du Canada. Ainsi, Mercier était un ardent nationaliste, il avait œuvré à ramener une partie des pouvoirs législatifs et administratifs, au niveau provincial. Il valorisait le catholicisme et la langue française. Toutefois, en cette année d'élection précipitée, le premier ministre Mercier, 52 ans, n'avait plus la même cote auprès de certains électeurs qui déjà l'avaient jugé... sans jugement.

Ayant beaucoup contribué au développement des chemins de fer, notamment dans la région des Laurentides, du Lac St-Jean et en Gaspésie, Mercier y avait frappé son « Waterloo ». Un scandale avait éclaté en relation avec le déploiement du chemin de fer dans la Baie-des-Chaleurs. Cette situation avait été l'une des principales causes de sa destitution. (Source : *Histoire populaire du Québec*, Jacques Lacoursière, tome 3, 1841-1896, Septentrion).

Cette facette de la carrière de Mercier nous rappelle la triste histoire du premier ministre canadien Sir John-A. Macdonald en 1873, en rapport avec le « scandale du Pacifique », l'année même où l'île du Prince-Édouard entrait dans la Confédération canadienne.

Depuis des semaines maintenant, *Le Journal des campagnes*, propriété de Thomas Chapais (beau-frère d'Hector-Louis Langevin), dénonçait vertement le premier ministre Mercier et son pourvoyeur Ernest Pacaud, les accusant de dilapider les fonds publics, d'octroyer des pots-de-vin et de ruiner la Province. Cette pression médiatique va durer tout au long de la campagne électorale de 1892. (Source : *BAnQ, Journal des campagnes, jeudi 4 fév. 1892*). À ce moment précis de l'histoire, certains journaux parlent de la « Clique à Mercier » afin de qualifier les organisateurs et certains « supporters » plutôt engagés du Parti libéral dirigé par Honoré Mercier. On dira dans *Le Journal des campagnes* du 4 février 1892 que : « ... la Clique à l'agonie a recours à ses grands moyens accoutumés pour se donner du ton. » Le journal affirme qu'une bande de fier-à-bras est engagée pour venir « brailler » et chercher bagarre à l'assemblée contradictoire devant être tenue dans la paroisse de Sainte-Claire le 28 janvier. Incidemment, une déclaration assermentée d'un dénommé Georges Rancourt, un charretier de la ville de Québec, est produite en grosses lettres à la page 4 de ce journal. Il déclare : « Je, soussigné Georges Rancourt, charretier de la ville de Québec, déclare solennellement que le 26 janvier, un charretier du nom de John Henley est venu me dire que monsieur Jean Drolet, boucher, ancien conseiller de St-Sauveur (quartier) de Québec me faisait demander à l'Hôtel Deslauriers, rue Jacques-Cartier, St-Roch. Je me rendis à sa demande et en effet,

j'y rencontrai M. Drolet qui me proposa de m'engager pour me rendre dans le comté (Dorchester) jeudi le 28 janvier pour y conduire des personnes de Québec devant assister à l'assemblée de Ste-Claire et moyennant paiement. M. Drolet me dit alors qu'il engageait un dénommé Jos Voyer, James Henley, Théophile Deslauriers, Pierre Allaire, Pierre Ruel, Alf. Desjardins et autres, en tout 25 voitures... ».

Le sieur Georges Rancourt sera très volubile dans son témoignage. On y retiendra notamment que les voitures réservées devront contenir au moins trois personnes et ceux qui doivent y prendre place sont des gens habitués de s'engager pour se battre à coups de poing dans les assemblées politiques pour le Parti libéral. Le but avoué de cette démarche est d'empêcher le député conservateur de Dorchester, Louis-Philippe Pelletier, de prendre la parole.

Tel que prévu, au matin du 28 janvier, les 25 voitures vont quitter Québec en deux groupes, à compter de 7 heures, prenant chacun un bateau différent... à l'évidence, le groupe était trop nombreux pour la « contenance » de l'un ou l'autre des bateaux de la traverse Québec-Lévis. Après la traversée et tel que convenu, les deux convois vont se rejoindre à Saint-Henri pour se rendre ensuite à Sainte-Claire dans un long cortège de « sympathisants »... pas très sympathiques.

Mais auparavant, le dénommé Rancourt avait eu un brin de remords devant l'ampleur que prenait cette mascarade. Conscient que le sang pouvait être répandu, il avait cru de son devoir d'aller avertir le député de Dorchester, L.-P. Pelletier, aussi résidant de la ville de Québec. Devant la situation, Pelletier ne prendra aucune mesure extraordinaire. Il va choisir de faire confiance à ses électeurs de Dorchester. « Ceux-ci

n'ont pas l'habitude d'avoir peur de crieurs à solde » dira Pelletier, assuré que quelques hommes forts de la place soient garants de sa sécurité. (Source : *BAnQ, Journal des campagnes, 4 fév. 1892*)

À cette période, Mercier se faisait appeler « L'Enfant du Peuple » et dans une emphatique impudence il s'était écrit à Saint-Sauveur (nord de Montréal), deux jours avant Sainte-Claire : « On a appelé à la tête du gouvernement que je vous ai dit tout à l'heure un être très respectable, mais pas très brave... C'est un brave homme mais pas un homme brave... Je l'ai invité à venir ici ce soir mais il a refusé... Je l'ai invité à venir à Sainte-Claire après-demain (28 janvier) mais il a refusé... Ce n'est pas bien poli ! Je considère qu'il y a des cas où un *Enfant du Peuple* doit donner une leçon de politesse à un grand seigneur. » Voilà comment Mercier parlait de lui-même (enfant du peuple) et de son adversaire politique (un grand seigneur) Charles-Eugène Boucher de Boucherville, premier ministre du gouvernement conservateur minoritaire de la Province de Québec. Ainsi, le débat du 28 janvier 1892 à Sainte-Claire, opposant le député sortant L.-P. Pelletier d'une part et Louis-Alexandre Taschereau appuyé de l'honorable Mercier d'autre part, s'annonçait mémorable tant dans notre paroisse, le comté, que la province tout entière.

L'annonce du débat prévu dans la paroisse de Sainte-Claire avait pris des proportions alarmantes. Le matin du 28 janvier, des voitures arrivent de toutes parts... même des comtés voisins. Plusieurs milliers de personnes s'appêtent à prendre part à ce débat contradictoire prévu pour 1 heure de l'après-midi, tenu à l'extérieure de la salle publique située en face de l'église, sur une large tribune aménagée à cette fin. Le moment venu, malgré la froidure

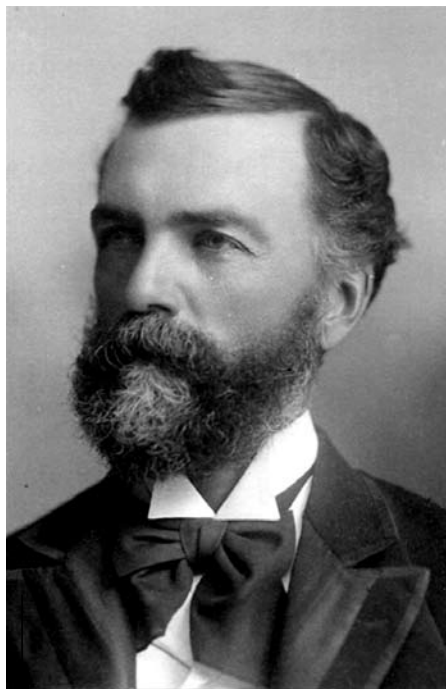
de janvier, il faisait chaud dans l'assistance. Le maire de Sainte-Claire, Joseph Dion, récemment élu le 18 janvier précédent, prend la parole et souhaite la bienvenue aux orateurs invités. Dans le clan conservateur : Louis-Philippe Pelletier, Thomas Chase-Casgrain et Monsieur Beaubien y prennent place. Pour le clan libéral : Louis-Alexandre Taschereau, Messieurs Desmarais, Amyot, F.-X. Lemieux, Israël Tarte et bien entendu, l'ex-premier ministre Mercier s'y tiennent bien droits. La foule, présente en très grand nombre, est aussi divisée en deux clans. Certains voulant voir Mercier se faire chahuter à souhait, lui et son parti en décrépitude, d'autres voulant plutôt voir Mercier se défendre, attaquer et rabrouer ses détracteurs afin de le voir reprendre les « cordeaux » de la Province. Ainsi, en plus des candidats Louis-Philippe Pelletier (conservateur) et Louis-Alexandre Taschereau (libéral) de nombreux personnages politiques s'étaient donné rendez-vous à Sainte-Claire, dans le but d'y prendre la parole et défendre avec âpreté leur position.

Pour les conservateurs, l'honorable Thomas Chase-Casgrain, procureur général récemment nommé, prononcera à Sainte-Claire une harangue d'une entraînante éloquence soulevant littéralement l'assemblée. Il faut se rappeler que Chase-Casgrain est le beau-frère du lieutenant-gouverneur Angers, celui-là même qui a destitué Mercier. Après un réquisitoire formidable contre l'ex-premier ministre, Thomas Chase-Casgrain se tourna vers l'auditoire en déclarant : « ... Mercier est accusé de conspiration contre le trésor, un crime qui, dans nos lois pénales, est passible de 7 ans de pénitencier ! » Sur ces paroles une clameur va jaillir de la foule survoltée. On aurait cru l'ancien premier ministre démoli... mais c'était bien mal connaître

Honoré Mercier, le combattant.

« J'ai été victime d'une conspiration infernale ! Pourquoi ? La raison est simple. Je n'ai pas été renvoyé parce que je m'appelle Honoré Mercier mais parce que je représente un principe, une idée, une nationalité, une race, que cette race est française et que M. Abbott (premier ministre du Canada à ce moment) a juré d'en débarrasser le pays au mépris de la constitution, au mépris de tout. Voilà le jeu de nos ennemis jurés d'Ottawa. Voilà la véritable cause de mon renvoi. Le prétexte des scandales ne signifie rien. On a prétexté surtout l'affaire de la Baie-des-Chaleurs. Or, j'étais absent quand l'affaire s'est passée. J'étais absent, j'avais un alibi comme on dit et c'est précisément pour cette raison que j'ai été condamné », avait dit l'ex-premier ministre Mercier à Saint-Sauveur deux jours plus tôt. (Source : BAnQ, journal *Le Canadien*, 27 janvier 1892). Il répètera ses mots lors de son discours à Sainte-Claire en dénonçant à nouveau « le coup d'État dont je suis la victime

ainsi que l'opportunisme dont L.-P. Pelletier a fait preuve pour devenir ministre dans le cabinet de Boucherville, formé de la manière la plus irrégulière possible » dira-t-il. « Je suis venu à Sainte-Claire à la demande d'un grand nombre d'électeurs de Dorchester, si important par son étendu et si remarquable par l'intelligence de ses habitants, et de Monsieur Alexandre Taschereau, le candidat national, jeune homme aussi distingué par le nom qu'il porte que par les talents qui brillent en lui. Vous porter la parole dans cette remarquable occasion et vous dire ce que je pense de la situation politique si compliquée par les derniers événements et surtout qu'elle est mon opinion sur le compte de l'honorable Louis-Philippe Pelletier, l'un des candidats qui briguent vos suffrages. Je vais parler raison et vous donner des faits de manière à vous mettre en état de porter un jugement clair sur le mérite de la cause qui vous est soumise. » (Source : BAnQ, journal *Le Canadien*, 29 janvier 1892). Voilà son introduction à un discours mémorable.



Joseph-Israël Tarte, accompagnateur d'Honoré Mercier lors du «parlement» de Sainte-Claire

Poursuivant avec vigueur, l'honorable Mercier n'ira pas de main morte en dénonçant les nombreuses volte-face et trahisons du député Pelletier face à son parti, ses amis et ses parents. « Il fut une époque où L.-P. Pelletier, se disant « nationaliste », était « l'ami » de Mercier et de son Parti » dira Mercier. Mais les choses avaient changé et le vent tourné. L'ex-premier ministre va procéder séance tenante, devant l'assistance survoltée, à la lecture de témoignages provenant de différentes personnes, dont Messieurs O. Desmarais et T.-B. DeGrobois, deux ex-députés de l'Assemblée législative. Mercier va accuser le député de Dorchester d'avoir fait mauvais usage de son influence politique, dans le temps où il appuyait l'ancien cabinet (celui de Mercier). L'ex-premier ministre affirmera

notamment : « ... l'enquête du Sénat sur l'affaire de la Baie-des-Chaleurs a démontré que j'étais complètement exonéré de toute participation directe ou indirecte dans la transaction Pacaud-Armstrong ». (...) « Le rapport même des commissaires, messieurs Baby et Davidson, qui poussèrent leur jugement pendant la maladie de leur collègue et président, le juge Jetté, ne me rattachent personnellement à aucun fait reproché. Quatre de mes collègues sont aussi déclarés complètement indemnes sous ce rapport, et sur les trois autres, un seul est soupçonné sous ce rapport... » L'honorable Mercier terminera son discours en parlant de L.-P. Pelletier et déclarera : « Voilà l'homme, messieurs, voilà ses œuvres. Nous avons été chassés du pouvoir pour prétendues causes de corruption dont il n'y a point de preuve. Des commissions royales siègent actuellement pour trouver la preuve qui fait défaut. C'est le procès après le jugement, après l'exécution ». S'adressant dignement à la foule, il ajoute : « ... mais vous n'avez pas le droit de m'envoyer comme juge un député et un ministre prévaricateur qui a violé ses serments et foulé aux pieds ses devoirs les plus sacrés. » (Source : *BAnQ, journal Le Canadien, samedi 30 janvier 1892*). Ce discours de Mercier sera conservé précieusement dans les archives de la Bibliothèque et les archives du Canada de même qu'un pamphlet qu'il avait rédigé sous le titre : « Aux électeurs de Dorchester : leur ancien député L.-P. Pelletier, démasqué ; ses exploits, ses trahisons, ses boodlages. » (Source : *Bibliothèque et archives Canada, Amiscus catalogue national canadien, Discours de l'honorable Honoré Mercier à Sainte-Claire, le 28 janvier 1892 : M. Pelletier accusé en face de trahison à son parti, à ses amis, à ses parents, Québec : (s.n.) 1892*). Mais le député L.-P. Pelletier n'allait pas se laisser manger la laine sur le dos.

Ayant été averti préalablement de

la stratégie de Mercier, le député de Dorchester avait pris soin de rencontrer un à un les soi-disant témoins dévoilés par l'honorable Mercier et avait recueilli à son tour, leur témoignage... contradictoire, bien entendu. La véritable question était de savoir qui dit vrai ? Noir un jour, blanc le lendemain... aucune crédibilité ne sera donnée à ces individus peu scrupuleux affirmant que la terre peut être ronde et plate en même temps. La foule ne sera pas dupe et ne portera guère d'intérêt à ces propos, sauf quelques partisans fortement teintés de « bleu » ou de « rouge, selon leurs allégeances politiques... et leurs traditions familiales. (Source : *BAnQ, Journal La Vérité, 6 février 1892, édité par Jean-Paul Tardivel*). Malgré une tension très palpable dans l'assistance et quelques cris lancés ici et là durant les discours, les « gros bras » n'interviendront pas, chacun mesurant la force de l'adversaire suffisamment importante pour ne pas amorcer les hostilités. Mais les perceptions du résultat de ce long débat tenu dans notre paroisse seront bien différentes d'un côté comme de l'autre... la « partisanerie » faisant son œuvre.

Dans l'édition du 30 janvier, deux jours après l'important « parlement » de Sainte-Claire, le journal *La Patrie* va prédire une éclatante victoire pour le candidat Taschereau, bénéficiant de l'appui inconditionnel de Mercier... Selon l'éditeur du journal *La Patrie*, « ...l'assemblée de Dorchester (Sainte-Claire) fut un immense succès pour la cause libérale. Taschereau, Mercier, Desmarais, Amyot, Tarte et R. Lemieux prenaient la partie pour les libéraux alors que L.-P. Pelletier était flanqué de messieurs les Ministres Beaubien et Casgrain et de quelques petits fusils. » Il est assez évident que ce journal avait un parti pris pour les libéraux de Mercier tout comme le journal *L'Électeur* par ailleurs. Le

journaliste poursuit en écrivant : « Les amis de la constitution ont fait une lutte magnifique et ils ont fait le pedigree de Monsieur Pelletier assez fort et assez clair pour le démolir à tout jamais. » Mais comme dit le vieux proverbe : « Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué », en sera-t-il ainsi cette fois encore ?

Quelques jours après le « parlement » de Sainte-Claire, le journal *L'Électeur* écrira que vers 10 heures du soir, de retour de Sainte-Claire, Mercier était rentré à Québec en traversant le fleuve en canot au milieu des glaces, admirablement guidé par les hardis bateliers du St-Laurent qui criaient en chœur : « ... Ne craignez rien, notre premier ministre, on vous traversera de même le 8 mars prochain ! » Mais la vérité était tout autre selon *Le Journal des campagnes* de Thomas Chapais.

D'après Chapais, la Compagnie de la Traverse n'ayant pas jugé bon de maintenir un bateau en service pour les besoins de l'ex-premier ministre, celui-ci avait dû demander à son « complice », Joseph-Israël Tarte (auteur de : *La prétendue conférence. Les périls de la souveraineté des provinces*), de lui trouver le moyen de traverser à Québec, coûte que coûte. Sur les entrefaites, 5 canotiers passaient par là. C'est dans l'un de ces canots que Mercier va prendre place en compagnie de Tarte. « Pas un mot ne fut échangé entre les deux échappés de Sainte-Claire » (Tarte et Mercier), écrira Chapais, toutefois, le canotier qui était un brave conservateur demanda : « Comment a été l'assemblée de Sainte-Claire ? » et Tarte de répondre : « Il y a bien eu quelques cris mais les deux partis ont parlé comme ils ont voulu ! » Cependant, Tarte ne voudra plus rien rajouter sur l'assemblée de Sainte-Claire... telle « la traversé du désert » celle du fleuve allait être longue et pénible,

entre Lévis et Québec. Mais Joseph-Israël Tarte changera de sujet en disant au canotier : « Si vous aviez le pont (*promesse électorale de Mercier en 1887 visant à construire le pont entre Québec et Lévis*) Lévis serait plus riche... » et le canotier de répondre : « ... et moi je ne gagnerais pas 10 \$ ce soir ! » Selon le témoignage du canotier, Mercier et Tarte avaient plutôt la mine basse après leur expérience de Sainte-Claire... cela augurait mal, très mal pour les élections générales du 8 mars suivant. (Source : *BAnQ, Journal des campagnes, jeudi, 4 février 1892*).

Le lendemain, 29 janvier, le débat allait se transporter à Saint-Anselme, mais cette fois sans Mercier. Cette paroisse, à l'encontre de celle de Sainte-Claire, était reconnue pour sa propension envers le Parti libéral. Mais le succès de Taschereau y sera tout aussi mitigé... on dira même qu'il y a été maltraité.

Cinq semaines plus tard, le 6 mars, certains paroissiens de Sainte-Claire, favorables à l'élection de Mercier, vont faire chanter une grand-messe pour attirer les bénédictions de Dieu sur les élections... et leur candidat préféré. (Source : *Archives de la Fabrique de Sainte-Claire, cahier de prônes de 1892*). Mais devant la tournure qu'allait prendre ces élections générales, le curé Gingras avait cru bon de relire du haut de la chaire le Mandement de l'Archevêque traitant des élections, afin de calmer les esprits échaudés des partis en présence.

Finalement, le 8 mars, les gens se rendront aux urnes dans une proportion de 69,1% pour un total de 174 751 votes exprimés. Le gouvernement conservateur sera reporté au pouvoir avec 51 députés élus contre 21 aux libéraux et 1 indépendant. Alors que Charles-Eugène Boucher de Boucherville est réélu 1^{er} ministre, Félix-Antoine Marchand prend la place d'Honoré

Mercier à la tête du Parti libéral et devient chef de l'opposition. Dans Dorchester, Louis-Philippe Pelletier sera réélu, infligeant une cinglante défaite à son adversaire, le libéral Louis-Alexandre Taschereau, copropriétaire de la seigneurie de Jolliet et arrière-petit-fils du fondateur de Sainte-Claire, Gabriel-Elzéar Taschereau. Dans les semaines qui vont suivre, l'honorable Honoré Mercier subira un retentissant procès débutant le 20 avril 1892 dont Thomas Chase-Casgrain, (*l'un des débatteurs du parlement de Sainte-Claire*), sera l'acteur principal. À titre de procureur général dans le gouvernement conservateur, il portera les accusations de favoritisme et de détournement de fonds contre l'ancien premier ministre Mercier. (Source : *Dictionnaire biographique du Canada en ligne, Chase-Casgrain Thomas, par René Castonguay*).

Malgré sa réélection à titre de député, Honoré Mercier ne sera pas de la session de 1892 ; il reviendra cependant en Chambre en février 1893 et y prononcera son dernier discours, d'une durée de 2 heures, le 28 décembre, contre ses anciens détracteurs. En fin de course, l'honorable Mercier continuera d'être « honorable »... jusqu'à sa mort en 1894, car un second rapport sur le scandale des chemins de fer de la Baie-des-Chaleurs viendra l'exonérer de tout blâme.

Il avait 54 ans au moment de son décès. L'élection de 1892 restera longtemps gravée dans les annales politiques de la Province mais aussi et surtout chez les gens de Sainte-Claire et Dorchester, marqués par le passage de l'illustre personnage qu'était Honoré Mercier. Quant à Louis-Philippe Pelletier (1857-1921), secrétaire et registraire dans les cabinets Boucher de Boucherville et Taillon, de 1891 à 1896, procureur général dans le cabinet Flynn de 1896 à 1897, il va demeurer dé-

puté de Dorchester jusqu'en 1904.

BELLECHASSE (1890-1909)

Le passage du 19^e au 20^e siècle à titre de député de Bellechasse à la Chambre des communes est assumé par Onésiphore-Ernest Talbot. Né dans le Bas-Saint-Laurent, à Saint-Arsène, le 15 août 1854, Talbot fit ses études au Petit Séminaire de Québec avant de se spécialiser dans le domaine agricole où il fut notamment récipiendaire de l'Ordre du mérite agricole du Québec. Avant de se lancer en politique sous la bannière du parti libéral, il fit une incursion dans l'armée à titre de lieutenant-colonel du 17^e régiment de Lévis. Fait non dénué d'intérêt, le 7 septembre 1887, Talbot avait épousé, à Québec, Marie-Anne Law Guilmartin, une élégante femme noire, originaire de Savannah, en Georgie. Dans l'acte de mariage, il est aussi précisé que le père d'Onésiphore-Ernest, Joseph-François Talbot est notaire et habite à Saint-Michel. (Source : *Registre de la paroisse N-D de Québec, 1887*). En 1896, Onésiphore est élu député de Bellechasse au moment où Wilfrid Laurier prend le pouvoir à Ottawa. Par la suite, Talbot réussit facilement à se faire réélire lors des élections subséquentes de 1900, 1904 et 1908. En 1911, l'année même où les libéraux perdent le pouvoir, il est défait par seulement 46 voix aux mains du conservateur Joseph-Octave Lavallée. Talbot décède le 6 mai 1934.

Adélar Turgeon (1863-1930)

Personnage politique de premier plan, aujourd'hui à peu près inconnu, Adélar Turgeon est né à Beaumont, le 18 décembre 1863, de l'union de Damase Turgeon et de Christine Turgeon. C'est le troisième enfant vivant du couple. Le jeune Adélar fréquente d'abord l'école primaire du village puis, comme son père possède une certaine aisance financière et désire les meilleures études pour son fils, c'est le Collège de Lévis

qui l'accueille en septembre 1874. Après cinq ans de cours commercial, il entreprend des études classiques qu'il termine en juin 1884. Doué d'une intelligence supérieure et possédant un talent oratoire remarquable, Adélar Turgeon choisit alors de poursuivre ses études à la Faculté de droit de l'Université Laval. La profession d'avocat l'intéresse et il est admis au Barreau en juillet 1887.

Âgé de seulement 26 ans, Turgeon décide de se lancer en politique sous la bannière du Parti libéral. Le 17 juin 1890, il se fait facilement élire pour représenter la circonscription de Bellechasse à l'Assemblée législative. Ce premier succès électoral sera suivi de huit autres victoires consécutives dont quatre sans opposition. Aucun autre député de Bellechasse n'a réussi à égaler cette performance de 19 années comme élu à l'Assemblée législative. Qui plus est, de février 1909 jusqu'à son décès survenu en novembre 1930, Adélar Turgeon préside le Conseil législatif, ce qui fait de lui l'un des personnages politiques québécois ayant cumulé la plus grande longévité parlementaire depuis 1792, soit plus de 40 ans.

La plupart des observateurs de la scène politique de cette époque s'accordent à dire que Turgeon aurait pu légitimement aspirer à la plus haute fonction de l'État. Ses connaissances, sa vaste expérience comme député et ministre, son éloquence, sa culture et ses réseaux bien établis tant à l'intérieur du Parti libéral qu'au sein du monde des affaires le prédestinaient à devenir Premier ministre du Québec ou ministre influent à Ottawa. Fort de ces précieux atouts, on peut se demander si c'est par lucidité ou par paresse que Turgeon refusa cette opportunité, se limitant à figurer au second plan. Un chapitre particulièrement palpitant de la longue carrière politique d'Adélar Turgeon concerne son fameux duel

électoral avec Henri Bourassa, le grand leader nationaliste du début du 20^e siècle. Défié par Turgeon de l'affronter dans sa circonscription de Bellechasse lors d'une élection partielle, tenue le 4 novembre 1907, Bourassa releva le défi et participa à l'une des campagnes électorales les plus médiatisées de l'époque. Compte tenu de la grande notoriété des deux hommes politiques, les journaux rapportent que des foules considérables se déplacent alors pour entendre les réputés orateurs lors d'assemblées contradictoires comme celle qui regroupa plus de 1200 personnes à Saint-Charles, l'après-midi du 27 octobre 1907. Cette confrontation mémorable se termina par la victoire sans équivoque de Turgeon qui obtint 61% des voix.

Tout comme Wilfrid Laurier, Adélar Turgeon n'a pas de descendants connus. En effet, Eugénie Samson, qu'il avait épousée à Lévis le 19 juillet 1887, n'eut pas d'enfants. Toutefois, bel homme aux goûts raffinés, Turgeon semble avoir connu un succès certain auprès de la gent féminine de la Haute Ville de Québec. Un fait bien documenté, relaté dans *L'histoire des Molson : 1780-2000*, concerne l'une de ses conquêtes féminines hors mariage, Mary Snyder, l'épouse de Kenneth Molson de la célèbre famille.

Cet illustre fils de Bellechasse est décédé à Québec, le 14 novembre 1930, à l'âge de 66 ans et 11 mois. Il est inhumé avec son épouse dans le lot familial des Turgeon, à Beaumont. (Source : Denis Racine, *Adélar Turgeon – Un parlementaire de cœur et de culture (1863-1930)*).



Adélar Turgeon, député de Bellechasse



Le député arrivant à Québec - Bronze d'Alfred Laliberté évoquant un élu canadien du 19^e siècle faisant son entrée dans la capitale à la veille d'une session. L'oeuvre rend hommage au courage obstiné des premiers représentants du peuple qui, sans salaire, ont fait progresser la démocratie au coeur de l'hiver colonial. Tiré de : Québec, 4 siècles d'une capitale, p. 242

Conclusion

Une trentaine d'années après la conquête britannique de la Nouvelle-France, l'instauration, en 1792, d'une Chambre d'Assemblée constituait une véritable révolution quant à l'organisation politique du territoire. Jusque-là familiers avec le système seigneurial, les habitants du Bas-Canada devront s'adapter à une nouvelle réalité qui leur est totalement inconnue.

À la fin du 18^e siècle, peu de pays, et encore moins de colonies, possèdent le privilège d'élire leurs représentants dans un Parlement. Au Sud, la révolution américaine qui

a amené la création des États-Unis d'Amérique n'est pas étrangère à la décision du gouvernement anglais d'être plus attentif aux doléances des nouveaux sujets britanniques en Amérique du Nord.

D'abord mal à l'aise avec les nouvelles règles politiques en vigueur, les premiers élus de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, surtout les francophones, prendront rapidement goût aux joutes parlementaires qui leur permettront de revendiquer toujours plus d'autonomie de la part du gouvernement de Londres. Parmi ces personnages qui se sont illustrés

au cours des 18^e et 19^e siècles, certains, parmi les 53 députés des comtés de Dorchester et de Bellechasse, ont habilement tiré leur épingle du jeu. Dans des conditions souvent difficiles, les Taschereau, Langevin, Morin et Turgeon ont notamment pu tracer la voie à leurs successeurs des 20^e et 21^e siècles.

Dans une publication ultérieure du bulletin « Au fil des ans », nous pourrions constater que plusieurs représentants de Dorchester et de Bellechasse se sont remarquablement démarqués, aussi bien sur la scène québécoise qu'à la Chambre des communes.

Députés du comté de Dorchester au cours du XVIII^e et XIX^e siècles

1792-1796	Gabriel-Elzéar Taschereau
	Ignace-Michel-Louis Antoine d'Irumberry de Salaberry
1796-1800	Charles Bégin
	Alexandre Dumas
1800-1809	John Caldwell
	Jean-Thomas Taschereau
1808-1811	Pierre Langlois
1809-1810	Jean-Thomas Taschereau
1810-1811	John Caldwell
1812-1820	Jean-Thomas Taschereau
1814-1824	John Davidson
1820-1832	Louis Lagueux
1827-1830	Joseph Samson
1830-1834	Henry John Caldwell
1832-1838	Jean Bouffard
1834-1838	Jean-Baptiste Beaudoin
1841-1844	Antoine-Charles Taschereau
1844-1845	Pierre-Elzéar Taschereau

1845-1847	Joseph-André Taschereau
1847-1854	François-Xavier Lemieux (oncle)
1854-1858	Barthélemy Pouliot
1858-1857	Hector-Louis Langevin

<i>Députés fédéraux</i>	
1867-1874	Hector-Louis Langevin
1874-1882	François-Fortunat Rouleau
1882-1887	Charles-Alexander LeSage
1887-1887	Henri-Jules Juchereau Duchesnay
1887-1891	Honoré-Julien-Jean-Baptiste Chouinard
1891-1896	Cyrille-Émile Vaillancourt
1896-1900	Jean-Baptiste Morin


<i>Députés provinciaux</i>	
1867-1871	Hector-Louis Langevin
1871-1878	Louis-Napoléon Larochelle
1878-1886	Nicodème Audet
1886-1888	Louis-Napoléon Larochelle
1888-1904	Louis-Philippe Pelletier

Députés du comté de Hertford et de Bellechasse au cours des XVIII^e et XIX^e siècles

<i>HERTFORD</i>		<i>BELLECHASSE</i>	
1792-1796	Pierre Marcoux	1830-1838	Nicolas Boissonnault
	Louis Dunière		Augustin Norbert Morin
1796-1800	Félix Têtu	1841-1842	Augustin-Guillaume Ruel
	Louis-François Dunière	1842-1844	Abraham Turgeon
1800-1804	Michel Tellier	1844-1851	Augustin-Norbert Morin
	Louis Blais	1851-1854	Jean Chabot
1804-1809	Louis Turgeon	1854-1861	Octave-Cyrille Fortier
1804-1820	Étienne-Féréol Roy	1861-1867	Édouard Rémillard
1809-1816	François Blanchet		
1816-1818	Louis Turgeon		
1820-1830	François Blanchet		
1820-1824	François-Xavier Paré		
1824-1830	Nicolas Boissonnault		

<i>Députés fédéraux</i>		<i>Députés provinciaux</i>	
1867-1870	Louis-Napoléon Casault	1867-1874	Onésime Pelletier
1870-1875	Télesphore Fournier	1875-1881	Pierre Fradet
1875-1878	Joseph-Godric Blanchet	1881-1890	Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice
1878-1881	Achille Larue	1890-1909	Adélarde Turgeon
1881-1896	Guillaume Amyot		

Beaudoin Roy Lavallée
Comptables agréés



Serge Lavallée, C.A.

Tél.: 418 883-4747
Télé. 418 883-3722

SAINTE-CLAIRE: 76, boul. Bégin, Sainte-Claire, Québec G0R 2V0
QUÉBEC: 1000 route de l'Église, 6^e étage, bureau 695, Québec (Québec) G1V 3V9



O'Farrell



Lapierre



JOHN O'FARRELL et LUCIE LAPIERRE, grands-parents

« Nous croyons à l'importance du patrimoine et de l'histoire de Bellechasse pour les générations actuelles et futures et nous encourageons les actions entreprises pour leur mise en valeur. Notre caisse aussi. »

Caisse Desjardins des
Monts et Vallées de Bellechasse

Caisse Desjardins du
Coeur de Bellechasse

Caisse Desjardins
des Seigneuries de Bellechasse



Desjardins
Caisses de Bellechasse